

Rapport annuel d'activité du PTSM du Val d'Oise

Année 2022

Table des matières

Rapport annuel d'activité du PTSM du Val d'Oise	1
Année 2022	1
1.1 Méthodologie et contexte de la mise en œuvre du PTSM du Val d'Oise en 2022.....	3
1.1.1 Rappel du contexte et gouvernance.....	3
1.2 Action et missions du coordonnateur du PTSM.....	4
1.2.1 Présentation de l'équipe en charge de la coordination du PTSM	4
1.2.2 Appui à la mise en œuvre de certaines actions.....	5
1.2.3 Entretiens de suivi avec les pilotes d'action.....	6
1.2.4 Soutien à la mise en place d'une dynamique départementale autour du PTSM.....	8
1.3 Bilan transversal du PTSM	8
1.1.1 Fonctionnement des instances de gouvernance.....	8
1.1.2 Niveau de mise en œuvre des actions	11
• Perspectives pour l'année 2023.....	39
Annexes	41

1.1 Méthodologie et contexte de la mise en œuvre du PTSM du Val d'Oise en 2022

1.1.1 Rappel du contexte et gouvernance

Le PTSM du Val d'Oise (PTSM 95) a été établi sur la base d'un diagnostic territorial détaillé qui a permis de dégager une feuille de route fixant 5 axes stratégiques assortis de 24 actions que sont :

- Repérer et améliorer l'accès aux soins psychiques ;
Prévenir et améliorer la gestion des situations de crise et des situations d'urgence ;
- Mettre en place un parcours de vie et santé sans rupture en vue du rétablissement et de l'inclusion ;
- Améliorer la coordination des acteurs de soins ville-hôpital ;
- Agir sur les déterminants sociaux, territoriaux et environnementaux de la santé mentale.

Le PTSM 95 a été arrêté par le Directeur Général de l'ARS Ile de France en date du 22 février 2021 (arrête n° DOS 2021/427).

Le pilotage du PTSM du Val d'Oise repose sur :

- Un **comité de pilotage (COFIL)** qui définit la stratégie territoriale de déploiement de la feuille de route et qui en priorise les actions.
- Un **comité technique (COTECH)** qui suit la mise en œuvre en lien avec le référent santé mentale de la DD-ARS 95 et l'équipe de coordination du PTSM 95
- Une **équipe de coordination du PTSM 95** mandatée pour assurer une mission générale d'appui, de coordination et d'animation pour le déploiement de la feuille de route du PTSM.

1.1.2 La feuille de route 2022 du PTSM

La feuille de route de l'année 2022 a été établie par le COTECH, sur proposition de l'équipe de coordination du PTSM après une première phase d'entretien avec les membres du COTECH, puis des acteurs de la santé mentale du 95. Elle a ensuite été présentée et validée lors du COFIL du 16 mars 2022. Ces priorités ont été accompagnées par l'équipe de coordination du PTSM qui a apporté un soutien aux actions suivantes :



Le bilan de l'ensemble des actions du PTSM, dont les actions prioritaires, est détaillé par action dans la deuxième partie de ce rapport d'activités.

Enfin, en 2022, la priorité était également donnée au développement d'une dynamique départementale autour du PTSM 95, et d'une culture commune notamment à travers deux actions :

- La **mise en place d'une page sur le réseau social professionnel** LinkedIn dédiée au PTSM 95. Cette page a été mise en place au printemps 2022 et compte en décembre 2022 **109 utilisateurs**, qui réagissent régulièrement aux 35 publications et republications effectuées depuis l'ouverture de la page
- L'organisation d'une **journée départementale** autour du PTSM et de la santé mentale, afin de rassembler l'ensemble des acteurs impliqués dans le cadre du PTSM. L'objectif de cette rencontre est notamment de favoriser les échanges entre les différents participants sur des thèmes précis. En lien avec la fiche-action 4 (1.5) sur la réhabilitation psychosociale, la thématique choisie par le COTECH pour la journée de 2022 a été la réhabilitation psychosociale « En route pour le rétablissement ». Cette journée, organisée le 11 octobre 2022, a été un grand succès avec la participation de **345 personnes**.

1.2 Action et missions du coordonnateur du PTSM

1.2.1 Présentation de l'équipe en charge de la coordination du PTSM

Le cabinet KPMG a été mandaté pour procéder à la mise en œuvre et la coordination du PTSM, il effectue son action en lien avec le COPIL, dont la composition est celle de la Commission Spécialisée en Santé Mentale élargie du Conseil de Santé (CTS) du Val d'Oise.

Pour rappel, plusieurs missions lui ont été confiées :

- **Organiser et mettre en œuvre le projet territorial partagé de santé mentale avec l'ensemble des acteurs mobilisés sur la santé dans le Val d'Oise** : accompagnement à la mise en œuvre de certaines actions, organisation de groupes de travail, appui aux porteurs d'actions et animation d'une dynamique territoriale autour de la santé mentale.
- **Suivre et mettre en œuvre le PTSM** : assurer le suivi de la mise en œuvre du PTSM et rendre compte de l'état d'avancement des différentes actions inscrites dans le plan d'actions. Chaque année, le bilan de la mise en œuvre est dressé dans le cadre du rapport d'activité. Le rapport de l'année 2022 a été élaboré grâce aux entretiens menés avec chacun des pilotes et/ou partenaires de l'ensemble des fiches actions. L'équipe de coordination assure ainsi la rédaction du présent bilan annuel qu'elle transmet à l'ARS, ainsi qu'aux membres du COPIL et COTECH.
- **Diffuser une culture commune en matière de santé mentale** : au moyen de newsletters et de l'animation d'une page LinkedIn, ainsi que tout au long des actions organisées avec les acteurs.

1.2.2 Appui à la mise en œuvre de certaines actions

Au-delà des entretiens réalisés, l'équipe de coordination a été amenée à animer **14 sessions de 6 groupes** de travail sur l'année 2022 afin de faire avancer certaines des actions prévues dans le cadre du PTSM, comme indiqué dans le tableau récapitulatif ci-dessous. Elle a également participé à 2 groupes de travail organisés par des acteurs.

Au total, les acteurs ont animé **23 sessions** de groupes de travail pour la mise en place du PTSM en 2022.

N° action	Thématique	Nombre de réunions
1	Equipe mobile	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration d'une enquête - Passation de l'enquête - Rédaction d'un livrable recensant l'ensemble des équipes mobiles santé mentale du département, leurs coordonnées et leurs pratiques d'interventions - Animation de 2 sessions de groupe de travail
2	Psychiatrie périnatale	<ul style="list-style-type: none"> - Animation de 5 sessions de groupe de travail pour la rédaction d'un livrable - Elaboration d'une enquête et rédaction du livrable - Animation de 2 sessions de groupe de travail par le réseau Périnatalité RVPO sur le repérage de la dépression du post-partum : participation de l'équipe du PTSM à une session

4	Réhabilitation psychosociale	<ul style="list-style-type: none"> - Animation d'1 session du groupe de travail par l'équipe de coordination PTSM - Puis 7 sessions de travail animée directement par le groupe - Organisation d'une journée départementale de la réhabilitation psychosociale le 11 octobre
5	Psychotraumatisme	- Animation d'1 session du groupe de travail
8	Education Thérapeutique	- Animation de 7 sessions de groupe de travail par CoordETP 95 – participation de l'équipe de coordination PTSM à une session
14	Insertion Emploi	- Animation de 3 sessions du groupe de travail
18	CLSM	- Animation de 2 session du groupe de travail

L'ensemble des réunions animées par l'équipe de coordination PTSM ont fait l'objet d'un compte-rendu et relevé de décisions. Ces réunions sont un levier dans la mobilisation des acteurs autour du PTSM.

L'équipe de coordination souligne un niveau d'implication et de participation soutenu des acteurs autour des différentes démarches organisées.

1.2.3 Entretiens avec les pilotes et partenaires des actions

Tout au long de l'année 2022, l'équipe de coordination PTSM a été amenée à échanger avec différents pilotes et partenaires d'actions du PTSM. Ces échanges avec une variété d'acteurs ont à la fois permis d'avoir des retours sur les avancées d'actions, d'appuyer certains acteurs dans la réalisation de l'action et de faire le bilan en fin d'année 2022 afin d'alimenter le présent rapport d'activités. Le tableau ci-dessous liste l'ensemble des **37 personnes** avec lesquelles l'équipe s'est entretenue au moins une fois durant l'année :

Numéro de fiche-action	Thématique	Date	Personne	Institution
Volet transversal	Entretien individuel membre COTECH	26/01/2022	Dr Rozencwajg	CH Gonesse
		28/01/2022	Dr Lamisse	CH Argenteuil
			Hélène Domisse	
		01/02/2022	Dr Carage	UNAFAM
		02/02/2022	Franck Lavigne	ARS DD 95
		23/02/2022	Sophie Mélan	DAC 95 Sud
2	Psychiatrie périnatale	01/02/2022	Carole Fouques	Association Hévée
		15/02/2022	Dr Dumont	CH Argenteuil
			28/02/2022	Hélène Payen de la Garanderie
			Maryse Godreau	RVPO

		06/09 /2022	Hélène Payen de la Garanderie	RVPO
		17/05 /2022	Cadres du service de maternité d	CH Gonesse
17	Logement accompagné	27/06 /2022	Marine Le Her	Bureau d'études pour la rédaction du PDLAHPD
		25/11 /2022	Ambre Perrot	Chargée de mission habitat inclusif
			Valérie Honoré- Rouge	Chef de service secteur personnes handicapées
			Isabelle Laquenaire	Directrice adjointe MDPH
	Odile Lupéra	Directrice MDPH		
5	Psychotrauma	15/03 /2022	Dr Rappaport	Médecin psychiatrie du CRPP Ballanger
			Jacqueline Fall	UNAVI, CH de Gonesse
		18/10 /2022	Dr Laurent Bernard Brunel	CUMP Pontoise
		18/10 /2022	Emanuelle Tran	CH Argenteuil
8	Education thérapeutique	17/02 /2022	Caroline Tosi	CoordETP
		02/06 /2022	Caroline Tosi	CoordETP
		29/08 /2022	Caroline Tosi	CoordETP
		17/09 /2022	Carolina Brito	CoordETP
14 Emploi / 12 GEM/ 17 Logement Accompagné 15 Soutien aux familles	UNAFAM	10/03 /2022	Dalila Moro	UNAFAM
			Alain Roger	UNAFAM
			Any Tournesac	UNAFAM
			Christine Jamet	UNAFAM
16	Médecine de ville	24/02 /2022	Adeline Caret	ARS
Gouvernance		16/12 /2022	Membres gouvernance PTSM et C 360	Réunion COTECH PTSM 95 et Communauté 360
Volet communicatio n	Rédaction newsletter	09/06 /2022	Olga Bamisso	Vigilans
		30/06 /2022	Khai Cung	Care
	Maillage	19/04 /2022	Sophie Mélan	DAC 95 Sud
			Jacob Guigui	DAC 95 Sud
			A Didji	Coordinov
			Corinne Beauvois	DAC Coordinov
			Fateh Berkane	DAC 95 Est

1.2.4 Soutien à la mise en place d'une dynamique départementale autour du PTSM

Parmi ses missions, le coordonnateur est aussi en charge de développer et maintenir une dynamique territoriale autour du PTSM. Pour cela, une politique de communication a été élaborée et repose sur la mise en place de plusieurs outils :

- **La diffusion d'une Newsletter trimestrielle** : Une Newsletter trimestrielle est envoyée à l'ensemble des acteurs investis dans le champ de la santé mentale. Cette Newsletter a pour vocation de tenir informés les acteurs du PTSM de l'ensemble des actualités en lien avec le déploiement du PTSM sur le territoire (présentation d'actions, informations utiles, événements, etc.). **Deux newsletters ont été rédigées et diffusées** au cours de l'année 2022, une troisième est en cours de rédaction pour le début de l'année 2023
- **La mise en place d'une adresse e-mail dédiée** : L'équipe de coordination du PTSM est joignable via l'adresse e-mail unique suivante : coordination.ptsm95@gmail.com. Cette adresse e-mail permet de communiquer avec l'ensemble des acteurs.
- **L'animation d'une page LinkedIn dédiée au PTSM 95** : cette page rassemble **112** professionnels et a compté plus de 35 publications ou republications en 2022.
- **Journée départementale** : en 2022, la journée départementale s'est tenue le 11 octobre sur le sujet de la réhabilitation psycho-sociale et a rassemblé **345 participants**

1.3 Bilan transversal du PTSM

1.1.1 Fonctionnement des instances de gouvernance

- *Un COPIL biannuel dont la composition s'est renouvelée en 2022, une volonté de synergie avec la Communauté 360*

Le COPIL du PTSM 95 est composé des membres de la Commission Spécialisée en Santé Mentale (CSSM), élargie à d'autres acteurs de la santé mentale.

Ce COPIL du PTSM (ou CSSM élargi) est en charge d'élaborer le plan de travail annuel, de suivre l'avancée des travaux et de valider le rapport d'activités. Il se réunit deux fois par an :

- En 2022, il s'est réuni une fois le **16 mars 2022** pour définir la feuille de route 2022.
- Le Comité de Pilotage de restitution du rapport d'activité, initialement prévu le 16 décembre 2022, se tiendra le **10 février 2023** et sera élargi à la Communauté 360.

Par ailleurs, des élections pour le renouvellement du Conseil Territorial de Santé (CTS) et de la Commission Spécialisée en Santé Mentale ont eu lieu en octobre 2022. La CSSM est désormais composée de 11 membres, dont 4 faisaient déjà partie antérieurement du COPIL PTSM 95.

Le COTECH a décidé de maintenir la composition antérieure du COPIL, en ajoutant les 7 nouveaux membres élus de la CSSM.

Liste des membres du COPIIL du PTSM 95 (Commission Spécialisée en Santé Mentale élargie)

Nom	Prénom	Structure	Statut
ATTIETALLAH	Adeline	Val Parisis	CSSM élargie
CARAGE	Dominique	UNAFAM 95	CSSM élargie
CHAMBON	Laurent	DDETS 95	CSSM élargie
Coupry	Renaud	Association La Châtaigneraie CRSA	Membre de la CSSM
COURTECUISSÉ	Delphine	Education Nationale	Membre de la CSSM
DELACOURT	François	UNAFAM 95	CSSM élargie
DENISET	Annick	UNAFAM 95	CSSM élargie
DIMASSI	HAJER	Hôpital NOVO	CSSM élargie
DOURY	Jacques	Fondation John Bost	CSSM élargie
DURANTON	Sandrine	Conseil de l'ordre des médecins du 95	CSSM élargie
FOUQUES	Carole	Association HEVEA	CSSM élargie
GAGNEUX	Genevieve	Cergy Pontoise	CSSM élargie
GAINET	Brigitte	MDPH	CSSM élargie
GUGLIELMI	Audrey	MDPH	CSSM élargie
IDIR	Chabha	Argenteuil-Bezons	CSSM élargie
LAMISSE	Christophe	CH Argenteuil	Membre de la CSSM
LAVIGNE	Franck	DD ARS 95	CSSM élargie
JOSEPH	Nephtalie	Coordinatrice CLSM Val d'Oise Est	CSSM élargie
MELAN	Sophie	Association Joséphine DAC Val d'Oise Sud	Membre de la CSSM
MESURE	Gérald	CH Simone Veil Centre Imagine	CSSM élargie
MORO	Dalila	UNAFAM 95	CSSM élargie
Oudrhiri	Mounsef	Maison hospitalière, Association Les ailes déployées	CSSM élargie
PRADEILLES	Annie	France Alzheimer 95	CSSM élargie

RAHAL	Mohamed	CH Simone Veil	CSSM élargie
ROZENCWAJG	Anne	CH Gonesse	CSSM élargie
SUFT	Olivier	Fondation John Bost	CSSM élargie
TOSI	Caroline	Plateforme de ressources et de coordination en ETP	CSSM élargie
VITEAU	Tiphaine	Persan-Beaumont Nord VO	CSSM élargie
JARNOUX	Pascale	CH Simone Veil	CSSM élargie
KEDDAOUI	Mohammed	CH Simone Veil	CSSM élargie
DEMIERE	Thomas	NEXEM	Nouveau membre de la CSSM
HENRY	Murielle	URIOPSS	Nouveau membre de la CSSM
LABAT	Théo	URPS Masseurs Kinésithérapeutes	Nouveau membre de la CSSM
CARGILL	Gérard	Association des Diabétiques d'Île-de-France	Nouveau membre de la CSSM
PARIS	Océane	Mouvement ATD Quart Monde	Nouveau membre de la CSSM
DELACOURT	François	UNAFAM 95	Nouveau membre de la CSSM
ROCHDI	Keltoum	CACP	Nouveau membre de la CSSM

Membres de la nouvelle CSSM déjà membres du COPIL 95

Membres de la nouvelles CSSM nouvellement membres du COPIL PTSM



Une volonté des acteurs de faire converger démarche PTSM et Communauté 360

Dans une volonté de synergie, en lien avec l'objectif de décloisonnement propre à la démarche PTSM, les membres du COTECH du PTSM 95 ont souhaité organiser un COPIL commun au PTSM 95 et à la Communauté 360.

Le constat est que les acteurs sont très similaires entre les deux instances, et qu'il existe un champ d'intervention commun entre les deux démarches, autour du parcours des personnes en situation de handicap psychique.

Ce COPIL aura lieu le 10 février 2023, il permettra de présenter les rapports d'activité du PTSM 95 et de la Communauté 360, dans une logique d'interconnaissance.

Il visera également à rassembler l'ensemble des acteurs autour de groupes de travail, afin d'identifier des actions pouvant être menées de manière conjointes.

- *Un COTECH mobilisé sur le suivi du PTSM*

En parallèle, un suivi régulier a été assuré avec le COTECH. **8 COTECH** ont été organisés au total de tout au long de l'année, animés par l'équipe de coordination du PTSM. Ces COTECH ont permis d'informer régulièrement sur les actions en cours, d'obtenir des validations et des orientations régulières de la part des membres du COTECH. Chaque réunion a donné lieu à l'élaboration d'un support et d'un compte-rendu envoyé aux acteurs. La fréquence de ces réunions semble adaptée pour le suivi de la démarche.

Dates des COTECH PTSM 95 de 2022

COTECH n°1	19 janvier 2022
COTECH n° 2	18 février 2022
COTECH n°3	16 mars 2022
COTECH n°4	20 mai 2022
COTECH n°5	27 juin 2022
COTECH n° 6	27 septembre 2022
COTECH n° 7	10 novembre 2022
COTECH n° 8	16 décembre 2022

Parmi les perspectives pour l'année 2023, suite au départ de deux membres du COTECH (le Dr Dominique Carage, pilote du PTSM et membre de l'UNAFAM, et Hélène Domisse, cadre du CH d'Argenteuil), il est prévu d'accueillir deux nouveaux membres : François Delacourt, bénévole de l'UNAFAM et une cadre paramédicale du pôle de psychiatrie et d'addictologie du CH Simone Veil d'Eaubonne, Pascale Jarnoux.

1.1.2 Niveau de mise en œuvre des actions

- *Vision d'ensemble de l'avancée du PTSM*

Avancée des fiches actions prévues pour 2022

D'après le calendrier du CTSM, 16 fiches actions étaient prévues pour l'année 2022, dont 7 prioritaires pour l'équipe de coordination PTSM 95.





- En synthèse à la fin de cette première année de mise en œuvre du PTSM, sur les **7 actions identifiées comme prioritaires pour l'équipe de coordination du PTSM** dans la feuille de route 2022, 6 sont engagée ou partiellement engagée soit **85% de mise en œuvre**.
- Sur les 16 actions prévues pour 2022 (incluant les 7 actions animées par l'équipe de coordination ainsi que 9 autres actions animées par les acteurs du territoire), 8 sont engagées et 3 partiellement engagés, **soit 73% de mise en œuvre**








Avancée de l'ensemble des fiches-actions
















Sur l'ensemble des actions du PTSM :

- 42 % des actions prévues dans le PTSM sont bien engagées
- 16% des actions sont partiellement engagées
- 42% ne sont pas ou très peu engagées
- Légende : Niveau d'engagement de l'action et d'atteinte des objectifs

Soit 58% de mise en œuvre globale du PTSM après une première année de mise en place de l'équipe de coordination


	Action engagée, conforme aux objectifs et/ou calendrier définis / résultats prévus atteints
	Action partiellement engagée / objectifs partiellement atteints
	Action non engagée
	Action identifiée comme prioritaire pour l'équipe de coordination PTSM dans la feuille de route 2022

N°actions	Titre Action	Niveau d'avancée
Axe 1	Repérage et accès aux soins psychiques	
1	★ Développer des équipes mobiles permettant l'« aller vers » des soins en santé mentale, par publics cibles (bébés, enfants, adolescents, adultes, personnes âgées), en priorisant les besoins (repérage, intervention précoce, gestion de crises) et en s'appuyant sur le réseau des partenaires	
2	★ Renforcer les espaces de soins de psychiatrie périnatale pour la prise en charge des troubles des interactions précoces	
3	Augmenter les places d'alternative à l'hospitalisation à temps complet pour les enfants et adolescents, en accueil de jour proposant des activités en groupe (CATTP, hôpitaux de jour...)	
4	★ Envisager la création de dispositifs psychiatriques ambulatoires spécifiques aux 16-30 ans, déployant des techniques issues de la réhabilitation psychosociale en lien avec les acteurs du parcours du jeune, afin d'éviter, par une intervention précoce, l'altération des fonctions cognitives et des compétences sociales	
5	★ Développer les consultations spécialisées dans la prise en charge des psychotraumatismes dans le département	
6	Renforcer les équipes mobiles psychiatrie précarité (EMPP) du département. Renforcer la coordination des acteurs de la précarité, en lien avec les CLSM du département, et en créant un comité de pilotage des EMPP de département, en lien avec la coordination régionale	
Axe 2	La prévention et gestion des situations de crise et des situations d'urgence	
7	★ Formaliser un schéma départemental de la filière crise-urgences psychiatriques pour les adultes et pour les adolescents en structurant les parcours des personnes en situation de crise, en élaborant les modalités de réponses graduées associant le réseau des intervenants (famille, médecins généralistes, réponse téléphonique, télé médecine, équipes mobiles, cellules de crise pour adolescents, CMP, urgences...), en diffusant ces modalités et en y intégrant le protocole départemental révisé concernant le transport des personnes sans consentement	


8	Renforcer les programmes d'éducation thérapeutique du patient en santé mentale sur le département	
9	Mettre en œuvre sur le territoire les différents axes de la stratégie globale de prévention du suicide, en particulier le dispositif Vigilans	
Axe 3	Les parcours de vie et de santé sans rupture en vue du rétablissement et de l'inclusion des personnes	
10	Améliorer la couverture en dispositifs médico-sociaux dans le département, que ce soit dans le droit commun ou en milieu adapté, pour les enfants et les adultes, et favoriser l'accueil séquentiel ou temporaire en ESMS, en fonction des besoins individuels et de leur fluctuation	
11	Mettre en place une plateforme territoriale de santé mentale en lien avec les trois dispositifs d'appui à la coordination en cours de développement dans le département, chargée d'appuyer les professionnels dans l'orientation et la gestion des cas complexe	
12	Renforcer les synergies entre les groupes d'entraide mutuelle ainsi que leur autonomie de fonctionnement et favoriser le recrutement et l'intégration de pairs aidants et de médiateurs de santé pairs au sein des équipes	
13	Soutenir les acteurs de l'enseignement pour l'accompagnement des élèves/étudiants présentant des difficultés d'ordre psychique, en vue de leur maintien dans une scolarité en milieu ordinaire. Renforcer les dispositifs d'accès aux études des enfants et adolescents pris en charge en psychiatrie (enseignants spécialisés, soins-étude)	
14	 Développer des partenariats et des dispositifs innovants qui soutiennent l'aller-vers l'emploi, en associant les dispositifs spécialisés et du droit commun	
15	Développer et faire connaître les dispositifs d'accompagnement/de soutien des familles et des enfants de personnes souffrant de troubles psychiques dès le repérage, tout au long de leur parcours et dans les situations de crise	
Axe 4	La coordination des acteurs de soins ville-hôpital	
16	Renforcer la coordination entre la médecine de ville et la psychiatrie par la mise en place de modalités de soins et d'outils de communication partagés, et par la réaffirmation de la mission d'accès aux soins somatiques des CMP	
Axe 5	Les actions sur les déterminants sociaux, territoriaux et environnementaux de la santé mentale	
17	Développer les dispositifs de logement accompagné dans le département : appartements de coordination thérapeutique, logement inclusif, logement social, baux glissants, résidences accueil, propositions innovantes	
18	 Renforcer le soutien aux CLSM existants et développer de nouveaux CLSM, en lien avec les élus locaux, pour la mise en œuvre d'actions de prévention primaire, d'information et de promotion de la santé mentale sur leur territoire	
19	Déployer des actions de prévention en santé mentale et de renforcement des compétences psychosociales des enfants (intégrant les parents et les pairs aidants) en milieu scolaire et éducatif	
20	Promouvoir l'utilisation des outils de la télémédecine en psychiatrie et de l'e-santé auprès du public et des professionnels concernés notamment vers les ESSMS du Val-d'Oise (EHPAD, établissements sociaux et médico-sociaux pour enfants et adultes en situation de handicap psychique sans ressource médicale).	


2.2.2 Bilan du PTSM

<p>1. Développer des équipes mobiles permettant l'«aller-vers» des soins en santé mentale, par publics cibles (bébés, enfants, adolescents, adultes, personnes âgées), en priorisant les besoins (repérage, intervention précoce, gestion de crises) et en s'appuyant sur le réseau des partenaires</p>	
Pilotes	<ul style="list-style-type: none"> - DD ARS 95 - DAC Sud 95 - CH Argenteuil
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - DAC Nord-Ouest et Est - Équipes mobiles du 95, dont EMIPPSY (équipe mobile d'intervention précoce en psychiatrie) au CHA - Pôles de psychiatrie générale, infanto-juvénile et de gérontopsychiatrie - Équipe HIAD (hospitalisation intensive à domicile) au CHA - CMPP et CAMSP - Coordination 95 (regroupement des directeurs des ESMS) - Aide sociale à l'enfance - CPTS, dès que constituées - SUPADO, CHA
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la mobilité des soins psychiatriques
Rappel des perspectives 2022	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser un diagnostic de l'existant et préciser le cahier des charges des équipes mobiles • Préfigurer les équipes mobiles à mettre en place sur le département • Mener une réflexion sur le développement de la fonction de gestionnaire de cas au sein de ces équipes mobiles
Bilan de la mise en œuvre 2022	<p>Une enquête à destination des équipes mobiles santé mentale du département a été élaborée par l'équipe de coordination puis transmise aux pilotes de la fiche-action, réunis en groupe de travail en avril 2022.</p> <p>L'enquête a été diffusée auprès des 16 Equipes mobiles santé mentale du département.</p> <p>L'analyse des données et la rédaction du document ont eu lieu en septembre/octobre 2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réunion avec les pilotes de la fiche action pour validation de la trame, • Retours vers les équipes pour compléter les données manquantes, • Réunion avec les pilotes de la fiche action pour la validation du rapport de résultats. <p>Ce travail a permis d'élaborer un livrable qui comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un annuaire avec les coordonnées des équipes mobiles santé mentale du territoire • Des fiches descriptives par équipe mobiles • Une analyse du fonctionnement et des modalités des équipes mobiles
Perspectives 2023	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser 2 webinaires (l'un à destination des équipes mobiles « enfants » et l'autre des équipes mobiles « adultes ») pour présenter les résultats de

	l'étude aux équipes mobiles et identifier des bonnes pratiques dans l'animation de ces équipes mobiles
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Existence et diffusion d'un bilan de l'existant en termes d'équipes mobiles : en cours • Nombre d'équipes mobiles créées sur le département et en fonctionnement à l'horizon 2025 : 16 équipes mobiles en place • Nombre et types de partenariats mis en place pour le fonctionnement de ces équipes mobiles
Evaluation de la mise en œuvre	 Les actions prévues ont été mises en œuvre

2. Renforcer les espaces de soins de psychiatrie périnatale pour la prise en charge des troubles des interactions précoces	
Pilotes	<ul style="list-style-type: none"> • Réseau Périnatal du Val d'Oise (RPVO) • EP2 (CH Argenteuil) • Cadre supérieur de maternité, assistante de pôle femme mère enfant (CH Argenteuil) • Service de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent (CH de Gonesse) • Sur le volet dépistage de la dépression post-partum : CH d'Eaubonne – cadres des services de suite de couches, sage-femmes et équipes soignantes
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • Pôles de psychiatrie infanto-juvénile et générale • Services de maternité : cadres des services de suite de couches, sage-femmes et équipes soignantes
Objectifs	Renforcer la coordination des acteurs de la périnatalité en lien avec l'action du Réseau Périnatal du Val d'Oise (RPVO)
Rappel des perspectives 2022	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'un état des lieux des pratiques partenariales en psychiatrie périnatale (liens entre maternité et services de pédopsychiatrie) et de l'offre en psychiatrie périnatale par le Réseau Périnatal du Val d'Oise • Améliorer le dépistage de la dépression post-partum et sa prise en charge
Bilan 2022	<p><u>Axe 1 : réalisation d'un état des lieux des pratiques partenariales en psychiatrie périnatale :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Mars/avril 2022 : entretiens avec les pilotes de l'action et élaboration d'une enquête par l'équipe de coordination du PTSM • Avril/juin à 2022 : Passation de l'enquête auprès de l'ensemble des services de maternité et de pédopsychiatrie du département par le Réseau RPVO • Réunion de travail avec le RPVO le 31 mai 2022 pour construire la trame du livrable, • Réunion de travail avec les pilotes de l'action le 8 juillet 2022 pour valider la trame du livrable. • Réunion de travail avec le RPVO le 6 septembre 2022 pour approfondir l'analyse. • Rédaction du livrable • Groupe de travail le 6 octobre 2022 avec les pilotes de l'action pour présenter et valider le livrable. • Groupe de travail le 6 décembre 2022 pour organiser la diffusion du livrable

	<p><u>Axe 2 : Améliorer le dépistage de la dépression post-partum et sa prise en charge</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Un groupe de travail et 2 réunions (qui ont rassemblé une quinzaine de personnes à chacune) ont été organisées par le RVPO pour déployer l'outil EPDS aux Centres Hospitaliers d'Argenteuil et d'Eaubonne. • A ce jour, l'EPDS est déployé dans la maternité d'Argenteuil (une cinquantaine depuis le mois de novembre 2022).
<p>Indicateurs de suivi</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation de l'état des lieux des pratiques partenariales et de l'offre en psychiatrie périnatale : livrable réalisé en 2022 • Présence d'une équipe spécialisée en psychiatrie périnatale dans l'ensemble des secteurs de psychiatrie infanto-juvénile : cf. enquête • Coopérations (conventions formalisées, consultations avancées...) mises en place entre les maternités et les services de psychiatrie périnatale : cf. enquête • Nombre de groupes de travail organisés par le réseau RPVO et nombre de participants à chacun des groupes : 2 sessions • Nombre de services utilisant des outils de dépistage de la dépression du post-partum (type EPDS) : service de maternité d'Argenteuil
<p>Perspectives 2023</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Diffusion large du livrable : organisation d'un webinaire le 2 février 2023 • Organisation d'une journée du PTSM 95 sur la thématique de la périnatalité en 2023
<p>Evaluation de la mise en œuvre</p>	<p> Les actions prévues ont été mises en œuvre</p>

3. Augmenter les places d'alternative à l'hospitalisation à temps complet pour les enfants et adolescents, en accueil de jour en proposant des activités en groupe (CATTP, hôpitaux de jour...)	
Pilotes	- DD ARS 95
Partenaires	- MDPH - Pôles de psychiatrie infanto-juvénile - Service Universitaire de Psychiatrie de l'Adolescent : SUPADO, CHA
Objectifs	Développer l'offre de prise en charge ambulatoire infanto-juvénile
Rappel des perspectives 2022	<ul style="list-style-type: none"> • Objectiver les besoins <ul style="list-style-type: none"> ▪ Chiffrer les enfants et adolescents en attente de place sur chaque secteur ▪ Chiffrer via la MDPH, sur une période donnée, les enfants/adolescents ayant besoin d'une prise en charge de soins intensifs • Mettre en place un dialogue avec la DD ARS afin d'envisager la faisabilité d'une augmentation des places et sa répartition, sur la base de ce diagnostic quantitatif
Bilan de la mise en œuvre 2022	Cette action ne fait pas partie de la feuille de route 2022.
Indicateurs de suivi	Augmentation des places du département en HDJ et CATTP infanto-juvéniles à l'horizon 2025
Perspectives 2023	L'ensemble des secteurs de psychiatrie infanto-juvénile du département font état d'une forte demande en 2022, avec des besoins d'hospitalisation non couverts, des services de pédiatrie qui refusent l'hospitalisation de mineurs de psychiatrie par manque de place et des services de psychiatrie adultes non adaptés pour l'hospitalisation de mineurs.
Evaluation de la mise en œuvre	 La mise en œuvre de cette fiche-action n'était pas prévue pour 2022, pour autant les besoins sous-tendant cette fiche-action sont plus que jamais d'actualité. Proposition de traiter cette fiche-action en 2023

4. Envisager la création de dispositifs psychiatriques ambulatoires spécifiques aux 16-30 ans, déployant des techniques issues de la réhabilitation psychosociale en lien avec les acteurs du parcours du jeune, afin d'éviter, par une intervention précoce, l'altération des fonctions cognitives et des compétences sociales	
Pilotes	<ul style="list-style-type: none"> • P2R95 du CH Argenteuil • Equipes des Ailes Déployées : plateforme de Réhabilitation psychosociale, passerelle futur GEM jeunes • DAC Sud 95 • HEVEA
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • CLSM Val Parisis, Cergy et Argenteuil-Bezons • Coord ETP95 • DAC 95 Ouest Coordinov
Objectifs	Prévenir les ruptures autour de l'entrée dans l'âge adulte dans les parcours de soin
Rappel des perspectives 2022	<ol style="list-style-type: none"> 1. Structurer les pratiques de transition psychiatrie infanto-juvénile – psychiatrie générale dans le département 2. Mettre en place un dispositif de prise en charge des 16-30 ans en ambulatoire et en partenariat avec les acteurs du parcours des jeunes

	<p>3. Appuyer le déploiement des deux plateformes de Réhabilitation Psycho-sociale (P2R95 sur le CH Argenteuil et plateforme de Réhabilitation Psycho Sociale Les Ailes Déployées)</p>
<p>Bilan de la mise en œuvre 2022</p>	<ul style="list-style-type: none"> - L'année 2022 a permis d'appuyer le déploiement des deux plateformes de Réhabilitation Psycho-sociale sur le département : <ul style="list-style-type: none"> o La plateforme P2R95, portée par le CH d'Argenteuil, intervenant sur 6 secteurs du CH Argenteuil et du GHEM (avec objectif de couvrir le secteur de Gonesse à terme). La plateforme fonctionne avec des unités référentes que sont 2 hôpitaux de jour et 2 CATTP du CHA. o La Plateforme RENOVO, portée par l'association Les Ailes Déployées sur les secteurs Nord-Ouest (Beaumont, Cergy, Pontoise et Vexin). La plateforme fonctionne avec des unités référentes que sont LAD – Maisons hospitalières de Cergy, la Clinique du Parc à Saint-Ouen l'Aumône, la Clinique d'Osny et le CH de Pontoise. L'objectif est de s'étendre à termes au CH de Beaumont). - Mise en œuvre d'un premier groupe de travail animé par l'équipe de coordination PTSM puis organisation de 7 sessions pour organiser la journée départementale de la réhabilitation psycho-sociale, animé directement par les pilotes. - Cette journée, mise en œuvre le 11 octobre dernier, a rassemblé 345 personnes (dont 288 professionnels, 10 usagers, 11 proches aidants et 10 personnes grand public pour les plénières du matin) autour de différentes plénières et 55 stands. - Le niveau de mobilisation a été très important, avec un niveau de satisfaction élevé des participants. Un questionnaire de satisfaction est en cours d'analyse.
<p>Indicateurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de professionnels mobilisés à l'occasion de la journée départementale : 345 personnes lors de la journée départementale du 11 octobre 2022 • Existence d'une unité 16 -30 ans à l'horizon 2025 • Nombre de jeunes admis annuellement et provenance • Nombre et nature des partenariats établis dans le cadre de ce dispositif • Nombre de formations croisées organisées
<p>Perspectives</p>	<p>Concernant les deux plateformes de réhabilitation psycho-sociale : à noter que la plateforme P2R95 portée par le CH d'Argenteuil prévoit de se déployer en 2023 en s'appuyant sur les services du CH de Gonesse, conformément aux prévisions.</p> <p>Concernant le déploiement d'un dispositif de prise en charge des 16-30 ans : l'objectif du CH d'Argenteuil en 2023 est de travailler à l'autonomisation de l'EMIPSY de l'équipe mobile de santé mentale</p> <p>Concernant l'organisation de journées PTSM : objectif d'organiser un évènement par an</p>

Evaluation de la mise en œuvre




Les objectifs annuels ont bien été mis en place :


Les deux plateformes de réhabilitation psycho-sociale (P2R95 et les ailes déployées) se sont déployées sur le territoire

- Une journée annuelle de la réhabilitation psycho-sociale a permis de favoriser l'interconnaissance des acteurs de la santé mentale sur le 95, et à échanger autour de la réhabilitation psycho-sociale. Elle a aussi eu pour conséquence de motiver les acteurs à poursuivre les travaux : ainsi la table ronde Habitat a mobilisé les porteurs des différents formats d'habitat accompagné qui se réunissent, avec les CLSM, début janvier 2023 pour une meilleure interconnaissance et coordination, en lien avec la fiche-action 17.

5. Développer les consultations spécialisées dans la prise en charge des psycho traumatismes dans le département	
Pilotes	CHA (psychologue EMDR du CHA)
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • Pôles de psychiatrie générale et infanto-juvénile • Associations et établissements de santé privés actifs sur cette thématique, à identifier • Psychologues libéraux • Association MELIA (thérapies familiales) • Unités médico-judiciaires de Pontoise et Gonesse • Dispositif de référence : Réseau AP-HP du psycho traumatisme, Paris Nord • Consultation EMDR, CHA
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer l'accès à des soins spécialisés en psychiatrie
Rappel des perspectives 2022	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser un bilan plus précis de l'existant et des besoins en matière de prise en charge du psycho traumatisme (dont EMDR) dans le département • Constituer un réseau de structures et d'acteurs spécialisés en psycho traumatismes, communiquer sur ce réseau • Envisager la mise en place d'une équipe départementale ressource « psycho traumatisme » portée par la psychiatrie publique, mobilisable par l'ensemble des CMP du département et par les partenaires
Bilan de la mise en œuvre 2022	<p>L'équipe de coordination du PTSM 95 a réalisé des entretiens avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Dr Rappaport du Centre Régional du Psychotrauma Paris Nord (CRPPN) de Ballanger, - Emmanuelle Tran, psychologue d'une consultation intra-hospitalière dédiée au psychotrauma au CH d'Argenteuil - Jacqueline Fall, psychologue à l'UNAVI de Gonesse - Dr Laurent Bernard-Brunet, psychiatre de la CUMP de Pontoise <p>Ces entretiens ont permis de réaliser un premier état des lieux, autour de besoins importants et de difficultés d'orientation des personnes souffrant de psychotrauma sur le département. Des personnes ressources ont été identifiées</p>

	<p>pour la mise en place d'un groupe de travail, dont la première session s'est déroulée le 1^{er} décembre 2022.</p> <p>Ce groupe de travail a pour objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'organiser la rédaction d'un annuaire des ressources en matière de psychotrauma puis sa diffusion, - D'identifier les besoins en matière de psychotrauma sur le territoire et envisager la mise en place d'une équipe départementale ressource en matière de psychotrauma - Animer le réseau en matière de psychotrauma sur le département du Val d'Oise <p>Une première version de l'enquête et un listing des professionnels à contacter sont en cours d'élaboration par ce groupe de travail, avec l'appui de l'équipe de coordination du PTSM.</p>
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de consultations – libérales, hospitalières, privées – spécialisées dans la prise en charge des psycho traumatismes à l'horizon 2025 : recensement en cours • Nombre de professionnels soignants formés annuellement en psycho traumatisme : recensement en cours
Perspectives 2023	<p>Poursuivre l'animation du groupe de travail afin de mettre en œuvre les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser la rédaction d'un annuaire des ressources en matière de psychotrauma puis sa diffusion, - D'identifier les besoins en matière de psychotrauma sur le territoire et envisager la mise en place d'une équipe départementale ressource en matière de psychotrauma - Animer le réseau en matière de psychotrauma sur le département du Val d'Oise
Evaluation de la mise en œuvre	<p> Le groupe de travail est constitué et les outils de l'enquête sont en cours d'élaboration.</p>


6. Renforcer les équipes mobiles psychiatrie précarité (EMPP) du département. Renforcer la coordination des acteurs de la précarité, en lien avec les CLSM du département, et en créant un comité de pilotage des EMPP de département, en lien avec la coordination régionale	
Pilotes	<ul style="list-style-type: none"> • Établissements portant les EMPP du 95
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - ARS IDF - CLSM - Elus
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la mobilité des soins psychiatriques vers les personnes précaires

Rappel des perspectives 2022	<ol style="list-style-type: none"> 1. Renforcer les équipes mobiles psychiatrie précarité 2. Mettre en place un comité de pilotage départemental des EMPP, en lien avec la coordination régionale promue par le PRAPS 3. Mieux coordonner les acteurs concernés par la précarité
Bilan de la mise en œuvre 2022	<p>Les 3 EMPP d'Argenteuil, Gonesse et Beaumont sont en place. L'EMPP de Beaumont a pu pourvoir le poste de médecin psychiatre dans le courant de l'année 2022 après un temps de latence de poste et d'arrêt de l'activité.</p> <p>A noter en parallèle la création en 2022 par l'ARS de 3 Equipes Mobiles Santé Précarité (EMSP) et d'un SSIAD précarité sur le département du Val-d'Oise, avec pour objectif de faire de l'aller-vers sur le lieu de vie des personnes (auprès du secteur de l'Accueil/hébergement/Insertion (AHI) (CHRS, CHU, CADA..) ainsi que de l'habitat informel (squats...)</p>
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de postes créés en EMPP • Existence d'actions « santé précarité » mises en place par les CLSM • Existence d'un COPIL départemental des EMPP et axes de travail mis en place • Fréquentation de ce COPIL par chaque EMPP du territoire • Nombre de formations croisées organisées
Perspectives 2023	Déployer la coordination régionale des EMPP et favoriser le lien et l'articulation avec les EMSP
Evaluation de la mise en œuvre	 Les 3 EMPP sont désormais en place, après le pourvoi des postes sur l'EMPP de Beaumont


7. Formaliser un schéma départemental de la filière crise-urgences psychiatriques pour les adultes et pour les adolescents en structurant les parcours des personnes en situation de crise, en élaborant les modalités de réponses graduées associant le réseau des intervenants (famille, médecins généralistes, réponse téléphonique, télémedecine, équipes mobiles, cellules de crise pour adolescents, CMP, urgences...), en diffusant ces modalités et en y intégrant le protocole départemental révisé concernant le transport des personnes sans consentement

Pilotes	<ul style="list-style-type: none"> - DD ARS 95 - UNAFAM 95 - CH Argenteuil - Préfecture du Val d'Oise - DD ARS 95 : directrice, département ville hôpital, référent santé mentale
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Pôles de psychiatrie et de pédopsychiatrie - CDOM - URPS Médecins Libéraux - CPTS - DAC - Coordination 95 (ESMS handicap psychique) - Établissements sociaux - REGIES-95 - DD ARS 95 - CLINEA - SUPADO, CHA - SAMU - SDIS 95


	<ul style="list-style-type: none"> - Police nationale et gendarmerie - SOS médecins 95 - Pôles de psychiatrie générale - CDOM 95 - UNAFAM 95
<p>Objectifs</p>	<p>Améliorer la graduation des soins pour éviter le recours systématique aux urgences en cas de situation de crise Renforcer la coordination des acteurs de l'urgence dans le département</p>
<p>Rappel des perspectives 2022</p>	<p>Pour la structuration des parcours de prise en charge des situations de crise :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Élaborer une définition partagée des différents contextes d'urgence et de crise (première crise, rupture de soin, rechute) et des besoins de prise en charge associés • Définir l'éventail de réponses graduées à développer, en fonction des situations • Travailler la coordination des différentes réponses, définir des parcours types et les diffuser via un outil lisible d'aide à l'orientation • Mettre en place des formations croisées à la gestion de la crise <p>Pour la révision du protocole départemental concernant le transport des personnes sans consentement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un groupe de travail pour évaluer les freins / difficultés du protocole, afin de proposer des solutions et des pistes d'amélioration • Diffuser l'existence de ce protocole dans une version accessible aux professionnels du territoire et au public • Mettre en place une procédure de suivi de la mise en œuvre de ce protocole • Intégrer la reconduction de ce protocole dans le schéma régional des urgences psychiatriques, en lien avec les travaux régionaux de l'ARS <p>Pour l'élaboration du schéma départemental des urgences psychiatriques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • S'appuyer sur les orientations du comité régional pour définir les pistes de travail. Impulser notamment une réflexion
<p>Bilan de la mise en œuvre 2022</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Plusieurs rendez-vous ont été organisés par les pilotes de la fiche-action avec la DD ARS afin d'aborder ce sujet, dont l'importance demeure prégnante sur le département. • Une difficulté est notamment identifiée par les différents établissements hospitaliers (et notamment Argenteuil, Pontoise et Beaumont) sur la gestion des Soins sans consentement en cas de péril imminent en l'absence de tiers (SPPI), avec des difficultés à identifier des médecins pour signer les certificats. En effet, le médecin signataire ne doit pas appartenir à la même entité juridique que la structure réalisant l'acte. Avec la constitution des GHT, il devient très difficile d'identifier des praticiens en capacité de signer ces actes.

Indicateurs de suivi	<p>Pour la structuration des parcours de prise en charge des situations de crise et l'élaboration du schéma départemental des urgences psychiatriques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de modalités de gestion de la crise à différents niveaux (MG, CMP, psychiatrie, formations) dans les 5 années du PTSM • Existence d'un document lisible d'aide à l'orientation en cas de crise • Analyse des évènements/situations indésirables • Nombre de formations croisées organisées <p>Pour la révision du protocole départemental concernant le transport des personnes sans consentement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renouveau d'un protocole sur le transport des personnes dans le cadre des procédures de soin sans consentement • Existence d'une procédure de suivi de la mise en œuvre de ce protocole • Mise en place d'un schéma départemental des urgences psychiatriques à l'horizon 2022, intégrant ce protocole • Analyse des évènements indésirables
Perspectives 2023	<ul style="list-style-type: none"> • Le sujet de la révision du protocole départemental concernant le transport des personnes sans consentement sera abordé lors d'un rendez-vous prévu au premier trimestre 2023 avec les pilotes de la fiche-action, la directrice de la DD ARS 95 et la préfecture
Evaluation de la mise en œuvre	<p style="text-align: center;"> Cette fiche-action est identifiée comme prioritaire par les acteurs et sera mise en œuvre en 2023.</p>

8. Renforcer les programmes d'éducation thérapeutique du patient en santé mentale sur le département	
Pilotes	<ul style="list-style-type: none"> - Clinique la Nouvelle Héloïse - CoordETP95 - CHA
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - CDOM - CPTS – Médecin généraliste - UNAFAM 95 - Pôles de psychiatrie générale et infanto-juvénile - SUPADO, CHA - CLSM - Professionnels de santé mentale de ville - Maison Hospitalière Les Ailes Déployées
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les compétences des personnes concernées
Rappel des perspectives 2022	<ol style="list-style-type: none"> 1. Recenser les dispositifs existants en santé mentale en ETP / psychoéducation du patient et diffuser l'offre aux acteurs du territoire pour faciliter les orientations 2. Travailler à rendre plus accessible et lisible le processus de labellisation en ETP 3. Promouvoir la formation des acteurs en éducation thérapeutique du patient <ol style="list-style-type: none"> a. Élaborer des programmes d'ETP reposant sur des partenariats psychiatrie – ville – médico-social – associations de patients/aidants – hôpital

Bilan de la mise en œuvre 2022	<ul style="list-style-type: none"> • L'association CoordETP 95 anime un groupe de travail associant psychiatres praticiens hospitaliers, représentant du conseil de l'Ordre, Coordinatrices CLSM, psychiatres de ville et d'établissements de santé privé, coordinatrice de CPTS qui s'est réuni 7 fois en 2022. • Le groupe de travail a fait le constat du faible nombre de programmes d'ETP déclarés en santé mentale dans le Val d'Oise en comparaison avec l'Ile de France et de la faible visibilité par les professionnels et le grand public des actions éducatives réalisées (souvent appelées « psycho-éducation ») • Le groupe de travail a mis en place un état des lieux s'appuyant sur une enquête : le questionnaire a été élaboré par le groupe de travail, puis diffusé en juin 2022, les réponses ont été analysées par CoordETP en novembre-décembre 2022 et un livrable a été élaboré • L'enquête recense 26 activités éducatives sur le territoire
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Existence d'un annuaire départemental de l'offre en ETP et actions éducatives en direction des personnes souffrant de troubles psychiques et leurs proches : annuaire réalisé, en cours de validation à décembre 2022 • Utilisation de cet annuaire par les DAC du département et par l'ensemble des professionnels de santé (nombre de consultations de cet annuaire notamment) • Nombre de personnes formées chaque année en ETP (Formation ETP 40h au minimum) : cette donnée n'est actuellement pas recensée par CoordETP 95 • Nombre de nouveaux programmes d'ETP créés chaque année
Perspectives 2023	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser la diffusion de l'enquête • Création d'un annuaire en janvier 2023
Evaluation de la mise en œuvre	 Le groupe de travail ETP animé par CoordETP 95 s'est réuni 7 fois en 2022 et a permis d'élaborer une « Enquête sur les pratiques éducatives en santé mentale dans le Val d'Oise »

9. Mettre en œuvre sur le territoire les différents axes de la stratégie globale de prévention du suicide, en particulier le dispositif Vigilans	
Pilotes	- CH Argenteuil
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - GHEM - GHT NOVO - CH de Gonesse - Vigilans 78 - CPTS - SAU - Cliniques autorisées en psychiatrie - CDOM - URPS Médecins Libéraux - DAC - SAMU 95
Objectifs	• Améliorer le suivi post urgences en cas de geste suicidaire
Rappel des perspectives 2022	• Répertorier les pratiques existantes dans le département en post urgence, dont certaines sont déjà novatrices, notamment auprès des adolescents

	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place une cellule de coordination départementale et identifier un centre hospitalier en charge de coordonner le déploiement du dispositif dans le département • Structurer les modalités d'organisation de la cellule de veille et de recontacte pour le département • Si l'option « cellule de veille et de recontacte départementale » est retenue, former les intervenants à l'intervention de crise et au recontacte téléphonique • Sensibiliser / former les équipes des centres hospitaliers partenaires pour leur participation à l'inclusion des patients dans le dispositif Vigilans • Diffuser l'existence du dispositif et ses modalités d'utilisation aux professionnels libéraux de santé impliqués dans le dispositif • Mettre en place une procédure d'évaluation départementale du dispositif, en lien avec les dispositifs d'évaluation prévus aux niveaux régional et national
<p>Bilan de la mise en œuvre 2022</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre de la ligne 3114 de prévention du suivi le 1^{er} octobre 2021 - Extension du dispositif Vigilans 78 au territoire du 95 depuis le 1^{er} octobre 2021 : l'équipe opérationnelle Vigilans 78-95 est basée au Centre Hospitalier de Plaisir. Elle est constituée d'infirmiers, d'un psychiatre et de psychologues formés à l'évaluation du risque suicidaire et réceptionne l'ensemble des appels provenant du 78 et du 95 et les transfère auprès des ressources du 95. Au sein du CH d'Argenteuil, une psychologue est responsable Vigilans, avec un rôle de présentation du dispositif auprès des établissements de santé et d'information de la cellule Vigilans des ressources du territoire
<p>Indicateurs de suivi</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Présence du dispositif Vigilans sur l'ensemble du département • Existence d'une cellule de coordination départementale : une cellule au CH de Plaisir qui reçoit les appels du 95 et les transfère aux ressources du territoire. • Existence d'un livret de présentation distribué aux urgentistes et médecins de ville • Nombre de patients inclus dans le dispositif chaque année par rapport au nombre de passages aux urgences pour tentative de suicide (DIM) : 1000 à 1300 tentatives de suicide sont prises en charge chaque année dans les services de soins du Val d'Oise (Données Vigilans). • Présence d'éléments d'analyse qualitative des freins et leviers au fonctionnement du dispositif : prévu pour 2023
<p>Perspectives 2023</p>	<p>Mesurer l'impact du dispositif Vigilans afin d'apprécier ses résultats et de les maximiser à une plus large cible. Objectif d'étendre le dispositif Vigilans auprès des moins de 16 ans souhaitée mais difficile à mettre en place en raison de la crise de la pédopsychiatrie que rencontre actuellement le territoire. Présenter le dispositif aux CPTS.</p>
<p>Evaluation de la mise en œuvre</p>	<p> Le département est désormais couvert par une cellule Vigilans pour les adultes.</p>


10. Améliorer la couverture en dispositifs médico-sociaux dans le département, que ce soit dans le droit commun ou en milieu adapté, pour les enfants et les adultes, et favoriser l'accueil séquentiel ou temporaire en ESMS, en fonction des besoins individuels et de leur fluctuation	
Pilotes	- DD ARS 95
Partenaires	- DSDEN 95 - MDPH - CPAM - CD 95 - UNAFAM 95 - Coordination 95 (ESMS handicap psychique) - REGIES-95 - Communautés 360
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer la mise en pratique d'une logique de parcours dans la prise en charge des personnes souffrant de troubles psychiques
Rappel des perspectives 2022	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place un groupe de travail chargé de mener une réflexion sur la promotion auprès des autorités et des financeurs du département des prises en charge modulaires inter ESMS handicap psychique et entre les ESMS handicap psychique et les établissements psychiatriques
Bilan 2022	<ul style="list-style-type: none"> L'un des objectifs de la Communauté 360 est de travailler sur la recherche de l'innovation et de la transformation de l'offre médico-sociale La communauté 360 prévoit de réaliser un diagnostic de l'écosystème en 2023, ainsi qu'un plan d'action qui devrait intégrer la question de la transformation de l'offre pour plus de modularité.
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> Existence d'un groupe de travail chargé de porter la réflexion
Perspectives 2023	- Articuler cette fiche-action avec la démarche Communauté 360 en cours de réalisation, et s'assurer que les parcours des personnes souffrant de handicap psychique soient bien pris en compte dans la réflexion en cours
Evaluation de la mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> Une démarche qui devrait se mettre en œuvre en 2023 en parallèle du diagnostic de la Communauté 360

11. Mettre en place une plateforme territoriale de santé mentale en lien avec les trois dispositifs d'appui à la coordination en cours de développement dans le département, chargée d'appuyer les professionnels dans l'orientation et la gestion des cas complexes	
Pilotes	- DAC Est 95 (Opalia) - DAC Sud 95 (Joséphine) - DAC Nord-Ouest 95 (Coordinov)
Partenaires	- Pôles de psychiatrie et de pédopsychiatrie - Communauté 360 - Coordination 95 - Acteurs sociaux - CDOM - URPS - CPTS - CLSM - UNAFAM 95 - MDPH

	<ul style="list-style-type: none"> - DD ARS 95 - SUPADO - CHA
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer l'interconnaissance et la coordination entre les acteurs du parcours en santé mentale
Rappel des perspectives 2022	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place, dès la phase de structuration des DAC un groupe « santé mentale » transversal aux trois DAC du département, intégrant des représentants de la santé mentale • Déployer les différentes organisations retenues et en réaliser un bilan transversal chaque année • Poursuivre la réflexion, à partir de ces bilans, sur la mise en place d'une fonction de case manager en santé mentale dans le département
Bilan de la mise en œuvre 2022	<ul style="list-style-type: none"> • L'année 2022 a été consacrée à une première étape de rencontre entre les DAC et la Communauté 360. Un webinaire a ainsi été organisé par la Communauté 360 associant les 3 DAC du territoire pour échanger sur leurs missions respectives et favoriser l'interconnaissance. • L'objectif de cette fiche action de créer une plateforme doit pouvoir s'intégrer à la réflexion existante sur la plateforme de la communauté 360, afin d'éviter une superposition de dispositifs
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Existence d'un groupe de travail « santé mentale » transversal aux 3 DAC • Diffusion d'un support de communication sur le rôle des DAC et les modalités de saisie auprès des acteurs de la santé mentale • Existence d'un bilan annuel transversal aux 3 DAC sur les réponses apportées en santé mentale
Perspectives 2023	<ul style="list-style-type: none"> • La mise en place d'une session de Comité de COPIL commun aux démarches PTSM et Communauté 360 le 10 février 2023 devrait permettre une réflexion sur la mise en commun de certaines fiches actions. • La plateforme d'appel de la communauté 360 pourrait ainsi être élargie à la thématique des troubles psychiques.
Evaluation de la mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • La mise en œuvre d'une plateforme territoriale en santé mentale devra s'intégrer aux travaux en cours sur la construction d'une hotline de gestion de situation par la communauté 360. Les contacts sont pris pour engager cette réflexion en 2023.


12. Renforcer les synergies entre les groupes d'entraide mutuelle ainsi que leur autonomie de fonctionnement et favoriser le recrutement et l'intégration de pairs aidants et de médiateurs de santé pairs au sein des équipes

Pilotes	<ul style="list-style-type: none"> - UNAFAM 95 - Mutuelle la Mayotte
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Pôles de psychiatrie générale - Coordination 95 - Les 5 GEM troubles psychiques (la Mayotte, œuvre Falret, les Ailes déployées) et les 2 GEM traumatisés crâniens (AFTC) - MDPH
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer l'intégration des pairs aidants dans les soins et les accompagnements

Rappel des perspectives 2022	<ol style="list-style-type: none"> 1. Développer la formation des pairs aidants à la gestion associative au sein des GEM du département 2. Renforcer la dynamique inter-GEM au sein du département 3. Valoriser les GEM auprès des institutions de la santé mentale et du grand public 4. Intégrer les pairs aidants dans les actions de sensibilisation de la population à la santé mentale.
Bilan de la mise en œuvre 2022	<ul style="list-style-type: none"> • Cette action n'a pas été identifiée comme prioritaire pour l'année 2022 <u>Concernant les axes 1 à 3 autour de la mise en place d'une coordination départementale des GEM :</u> • Après échanges avec l'UNAFAM, les acteurs à mobiliser pour un prochain groupe de travail ont été identifiés, pour une première session début 2023 <u>Concernant l'axe 4 sur les pairs – aidants :</u> • Des médiateurs de santé-pairs exercent au sein du CH d'Argenteuil, et ont pu participer à des actions de communication, telle que la journée de la réhabilitation. • L'UNAFAM travaille actuellement à un projet de pair-aidants
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de formations dispensées aux adhérents de GEM annuellement et évaluation de ces formations • Existence d'un réseau des GEM du département • Évolution du nombre de GEM et d'adhérents à l'horizon 2025 • Augmentation du nombre de MSP formés dans les structures du département à l'horizon 2025 : en 2022, 2 médiateurs de santé au CH d'Argenteuil • Nombre de structures sanitaires et médico-sociales ayant intégré des pairs aidants bénévoles • Évaluation qualitative de l'intégration de ces pairs aidants dans les équipes • Nombre d'actions du PTSM ayant intégré des pairs aidants à l'horizon 2025
Perspectives 2023	<ul style="list-style-type: none"> • Objectifs de mettre en place un groupe de travail associant les 5 GEM et l'UNAFM pour travailler à une dynamique inter-GEM en 2023
Evaluation de la mise en œuvre	 Action non prévue en 2022.

13. Soutenir les acteurs de l'enseignement pour l'accompagnement des élèves / étudiants présentant des difficultés d'ordre psychique, en vue de leur maintien dans une scolarité en milieu ordinaire. Renforcer les dispositifs d'accès aux études des enfants et adolescents pris en charge en psychiatrie (enseignants spécialisés, soins-études)


Pilotes	- A préciser
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Établissements d'enseignement primaire et secondaire - DD ARS 95 - Pôles de psychiatrie infanto-juvénile - ESMS enfants (ITEP, IME...) - ASE - Fondation santé des étudiants de France (SEIPA)

	<ul style="list-style-type: none"> - Pôle santé de l'Université de Cergy - SUPADO, CHA
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Développer des coopérations entre l'Éducation nationale et les acteurs de la santé mentale
Rappel des perspectives 2022	<ol style="list-style-type: none"> 1. Favoriser l'interconnaissance des acteurs du soin / de l'accompagnement et de l'Éducation nationale, et renforcer les compétences des professionnels de l'Éducation nationale en santé mentale 2. Renforcer la mobilité de la psychiatrie et du médico-social vers les établissements scolaires, pour l'appui à la scolarisation
Bilan de la mise en œuvre 2022	<p><u>Concernant l'axe n°2 sur la mobilité de la psychiatrie et du médico-sociale pour l'appui à la scolarisation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Il est à noter que 3 Equipes mobiles d'appui à la scolarisation (EMAS) ont été ouvertes à la rentrée 2022/2023 sur le département (dont une sur le secteur Argenteuil/ Enghien gérée par les PEP Grand Oise). • Ces EMAS sont ouvertes sous l'égide de l'Education Nationale et financée par l'ARS, elles sont composées de professionnels médico-sociaux <p>Concernant la santé mentale des étudiants, l'ARS IDF développe l'action PSSM auprès des étudiants dans le cadre d'une expérimentation nationale de prévention par les pairs, avec la participation notamment de l'université de Cergy.</p>
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de formations croisées organisées entre les acteurs de la santé mentale et de l'Éducation nationale • Couverture territoriale de ces formations • Existence, diffusion et mobilisation de modalités d'échanges sur les situations partagées
Perspectives 2023	<p><u>Concernant l'axe 1 sur l'interconnaissances des acteurs du soins et de l'Education Nationale :</u> en lien avec la fiche action n° 19 sur les compétences psycho-sociales, la mise en œuvre d'un Comité Territorial sur les compétences psycho-sociales (tel que prévu par l'instruction interministérielle du 19 août 2022), porté par l'ARS et l'Education Nationale et le Conseil Départemental, pourrait permettre de favoriser l'interconnaissance des acteurs du soin et l'Education Nationale.</p>
Evaluation de la mise en œuvre	<p> Cette fiche-action n'a pas été mise en œuvre en tant que telle, mais des nouveaux dispositifs créés en 2022/2023 permettent de soutenir la scolarité et la poursuite des études en milieu ordinaire, notamment des personnes avec des difficultés d'ordre psychique (création des UMAS , déploiement de PSSM)</p>


14. Développer des partenariats et des dispositifs innovants qui soutiennent l'aller-vers l'emploi, en associant les dispositifs spécialisés et du droit commun

Pilotes	- Plateforme emploi accompagné (LADAPT et HEVEA)
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - CARE - CLSM - P2R95

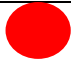
	<ul style="list-style-type: none"> - UNAFAM - Maison hospitalière de l'association les Ailes Déployées - GEM du département - Services de santé au travail - Missions locales - DRIEETS Ile-de-France
Objectifs	Améliorer l'accès à l'emploi des personnes souffrant de troubles psychiques
Rappel des perspectives 2022	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les compétences des acteurs de l'inclusion professionnelle en matière de santé mentale • Concevoir des actions partenariales visant à sensibiliser les employeurs à l'intégration de personnes en situation de handicap psychique / souffrant de troubles psychiques, et à les informer sur les dispositifs d'accompagnement existants • Promouvoir les coopérations formalisées entre les acteurs de la psychiatrie et de l'inclusion professionnelle, du droit commun et du secteur médico-social • Soutenir et faire connaître le futur Club Autogéré de Rétablissement par l'Emploi (CARE) de Gonesse
Bilan de la mise en œuvre 2022	<ul style="list-style-type: none"> • Un groupe de travail pluriprofessionnel, coanimé par la directrice générale d'Hévéa et l'équipe de coordination du PTSM s'est réuni 3 fois depuis mars 2022. • Les membres du groupe ont pu souligner la diversité des dispositifs existants visant à favoriser l'accès et le maintien dans l'emploi des personnes souffrant de troubles mentaux, avec ou sans RQTH, ainsi que la méconnaissance des employeurs, publics comme privés, de ces dispositifs. • Le groupe de travail se mobilise ainsi autour de l'élaboration d'un webinaire intitulé « Mieux comprendre les troubles psychiques et sécuriser le recrutement des personnes concernées » qui aura lieu le jeudi 23 mars 2023 • Le webinaire est en préparation. Il devrait s'articuler autour d'une présentation des troubles psychiques et de leur retentissement dans la vie quotidienne (animé par l'UNAFAM et le P2R95), puis de focus sur des dispositifs existants (la Plateforme Emploi Accompagné, le CARE, le P2R95), avec des interventions de bénéficiaires et d'employeurs. Un annuaire des ressources en matière d'insertion professionnelle serait ensuite distribué aux participants. • Concernant le soutien au développement du CARE, celui-ci a fait l'objet d'un article de la newsletter n° 2 du PTSM, ainsi que de plusieurs publications sur la page LinkedIn du PTSM 95
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de groupe de travail organisés : 3 en 2022 • Nombre de séquences de formation à destination des acteurs de l'inclusion professionnelle • Nombre et types d'actions de sensibilisation des employeurs réalisées : un webinaire prévu en mars 2023

	<ul style="list-style-type: none"> • Coopérations mises en place avec les acteurs de l'inclusion professionnelle • Nombre de personnes intégrées dans les dispositifs CARE et la plateforme Emploi Accompagné : 20 personnes ont été accompagnés par le dispositif CARE en 2022, 93 personnes sont accompagnées sur la plateforme Emploi Accompagné (HEVEA + LADAPT) au 31/12/2022
Perspectives 2023	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser et animer le webinaire à destination des employeurs public et privés du Val-d'Oise
Evaluation de la mise en œuvre	<p> Les actions prévues ont été mises en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un webinaire de sensibilisation des employeurs est en cours de préparation, élaboré par un groupe de travail qui se réunit régulièrement • Le CARE a ouvert ses portes et a accompagné 20 personnes <p>-</p>

15. Développer et faire connaître les dispositifs d'accompagnement/de soutien des familles et des enfants de personnes souffrant de troubles psychiques dès le repérage, tout au long de leur parcours et dans les situations de crise	
Pilotes	<ul style="list-style-type: none"> - CH Argenteuil - CLSM du 95
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - UNAFAM 95 - Pôles de psychiatrie générale et infanto-juvénile - MELIA - CH le Vinatier (Lyon) - REAAP - PRE - PAEJ - SUPADO, CHA
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les compétences des personnes concernées et des proches
Rappel des perspectives 2022	<ol style="list-style-type: none"> 1. Développer les programmes de psychoéducation des familles 2. Développer la thérapie familiale en psychiatrie 3. Développer des dispositifs de soutien à la parentalité des adultes en situation de handicap psychique 4. Favoriser les modalités de coopération entre CMP et autres acteurs du soutien à la parentalité, en fonction des ressources du territoire 5. Mettre en place un groupe de travail visant à mener une réflexion sur la mise en place d'un « référent familial » en psychiatrie, capable de guider et d'accompagner les familles face aux institutions 6. Mettre en place un groupe de travail visant à mener une réflexion sur la pertinence de développer une consultation « famille sans patient » en psychiatrie, au moment du signalement
Bilan de la mise en œuvre 2022	<p>Concernant l'axe 1 : Développer le programme de psychoéducation des familles :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Diffusion du flyer sur le Programme Profamille sur la page LinkedIn, ainsi que d'un article sur la mise en œuvre du programme au GHEM

	<ul style="list-style-type: none"> •
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de familles incluses dans le programme BREF chaque année dans le département • Nombre de familles incluses dans le programme Profamille chaque année dans le département • Nombre d'actions « soutien à la parentalité » mises en place au sein des CLSM du département • Nombre de consultations de thérapie familiales en psychiatrie et fréquentation • Existence de dispositifs de soutien à la parentalité pour les personnes en situation de handicap psychique
Perspectives 2023	
Evaluation de la mise en œuvre	 L'année 2022 a permis d'appuyer le déploiement des programmes de psychoéducation des familles.

16. Renforcer la coordination entre la médecine de ville et la psychiatrie par la mise en place de modalités de soins et d'outils de communication partagés, et par la réaffirmation de la mission d'accès aux soins somatiques des CMP	
Pilotes	<ul style="list-style-type: none"> - CH Argenteuil - Future CPTS du territoire d'Argenteuil
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Maisons de santé pluriprofessionnelles, centres de santé - CPTS et DAC - CDOM, URPS - Pôles de psychiatrie générale - Coordination 95 (ESMS handicap psychique) - Médecins ASE / PMI - DD ARS 95 - GCS Sesan pour les supports techniques
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la coopération entre les acteurs du premier recours et de la psychiatrie <ol style="list-style-type: none"> 1. Mettre en place différentes modalités de soins partagés médecin traitant / psychiatre pour l'appui au repérage : 2. Mettre en place des outils de communication efficaces et non chronophages entre les acteurs de la psychiatrie et les médecins généralistes 3. Renforcer la mission d'accompagnement vers les soins somatiques au sein des CMP 4. Mettre en place des formations croisées sur le repérage des troubles psychiques dans le département
Rappel des perspectives 2022	<ul style="list-style-type: none"> • La mise en œuvre de cette fiche-action n'est pas prévue en 2022, à l'exception de l'axe 2 sur les outils de communication
Bilan de la mise en œuvre 2022	<ul style="list-style-type: none"> • Entretien avec la responsable du département Ville-Hôpital de la DD ARS 95 le 25 février 2022 ; un poste de psychologue est financé dans la MSP d'Eaubonne, dans le cadre de la mesure 31 du Ségur visant à renforcer l'offre de soutien psychologique et psychiatrique de la population

	<ul style="list-style-type: none"> Entretien avec le chef de projet Terre-esanté sud le 16 mai 2022 : le CH d'Argenteuil teste actuellement Terr-esanté. Il est fait état de contraintes techniques, avec des CMP insuffisamment dotés d'équipement informatiques. Premières réflexions sur l'inter connaissance et les articulations à organiser par les CPTS VOC et Vexin (au moins) sur la santé mentale
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> Existence de modalités de soins partagés psychiatrie – MG dans le département Existence d'un fichier de suivi des médecins traitants dans tous les CMP Mise en place d'une consultation somatique de suivi dans les CMP du département
Perspectives 2023	<p>Les autres axes sont prévus pour 2024.</p> <p>A noter qu'un projet d'article 51 concernant des soins collaboratifs entre psychiatrie de secteur et médecine générale, avec la mobilisation d'infirmiers psychiatriques est à l'étude. Porté par l'Institut Montaigne et le CH de Versailles, ce projet s'il était retenu pourrait également être expérimenté par le CH d'Argenteuil.</p>
Evaluation de la mise en œuvre	 La mise en œuvre de cette fiche-action n'était pas prévue en 2022.

17. Développer les dispositifs de logement accompagné dans le département : appartements de coordination thérapeutique, logement inclusif, logement social, baux glissants, résidences accueil, propositions innovantes	
Pilotes	<ul style="list-style-type: none"> UNAFAM 95 CLSM du 95
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> AORIF (regroupement associatif des bailleurs sociaux – 30 à 40 opérateurs dans le Val d'Oise) Pôles de psychiatrie générale Coordination 95 (ESMS handicap psychique) ARS (pour ACT) CD 95 (chargée de mission Conférence des Financeurs Habitat Inclusif) Les porteurs de dispositifs d'habitat inclusif Préfecture du 95 / DDCS
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer l'accès au logement pour les personnes atteintes de troubles psychiques, dans le département
Rappel des perspectives 2022	<ol style="list-style-type: none"> Améliorer l'accès et le maintien dans le logement social en lien avec les opérateurs du logement Déployer le dispositif de logement accompagné « Un chez soi d'abord » pour améliorer l'offre en appartements de coordination thérapeutique (ACT) accessibles aux personnes atteintes d'une pathologie psychiatrique sur l'ensemble du département Améliorer la coordination des politiques locales du logement et de celles de la santé mentale via le PTSM
Bilan de la mise en œuvre 2022	<p><u>Concernant l'axe 1 sur l'accès et le maintien dans le logement social en lien avec les opérateurs du logement :</u></p>


- Un entretien a été réalisé avec la chargée de mission habitat inclusif du Conseil Départemental, ainsi que les directrices MDPH, et des services PA et PH
 - Depuis la loi 3DS, le Conseil Départemental est devenu tête de file de l'habitat inclusif et organise une Conférence des Financeurs de l'Habitat Inclusif, qui associe des acteurs institutionnels (CPAM, Caisse de Retraite, AORIF, élus des intercommunalités, ARS). Elle vise à attribuer les crédits d'Aide à la Vie partagée et à réaliser un diagnostic des projets d'habitat inclusif existante. Le diagnostic aura lieu l'année prochaine.
 - La conférence des financeurs va labelliser plusieurs projets d'habitats partagés éligibles à l'AVP fin décembre 2022 (en attente des données du département). Certains de ces projets concernent des personnes handicapées avec une orientation handicap psychique
 - Cette instance ne semble pas être redondante avec le projet de cette fiche action de mettre en place un COPIL départemental « habitat inclusif accompagné. » La chargée de mission habitat inclusif du Conseil Départemental pourrait être conviée
- Lors de la journée de la réhabilitation psychosociale du 11 octobre 2022, un groupe de travail sur le logement a mobilisé les acteurs, et cette dynamique pourrait être appuyée, en les conviant à ce COPIL départemental.

Concernant l'axe 2 sur le projet « Un chez Soi d'abord » :

- Le projet « Un Chez Soi d'Abord » a été approuvé par le préfet en 2022. Il va entrer dans une phase opérationnelle en janvier 2023 avec la mise en place d'une réunion avec l'ARS et notamment les CH d'Argenteuil, Gonesse et Pontoise qui devra déterminer la composition d'un futur GCSMS composé d'un établissement de santé porteur d'une EMPP, d'un dispositif d'intermédiation locative et d'un CSAPA CAARUD, qui portera le déploiement de l'expérimentation

Concernant l'axe 3 sur la coordination des politiques locales du logement :

- Un entretien a été réalisé le 27 juin 2022 avec le bureau d'études en charge de l'élaboration du PDLAHPD, démarche financée par la DDETS et portée par le Conseil Départemental. Il est fait état de remontées de besoins de bailleurs sociaux sur la santé mentale, avec notamment des problématiques d'incurie et syndrome de Diogène
- L'équipe de coordination PTSM transmet au bureau d'étude les actions des CLSM en matière de logement, en lien avec les coordinatrices CLSM :
 - CLSM du Val d'Oise Est : un groupe de travail (GT) sur le logement
 - CLSM CA de Cergy-Pontoise : un GT sur l'habitat inclusif et participation à la cellule de cas complexes (Veille vulnérabilité) du Conseil Départemental
 - CLSM CC Haut Val-d'Oise : un GT Emploi et logement et un GT Situations Complexes
 - CLSM CA Val-Parisis : une cellule RESAD (Réunion d'évaluation des Situations d'Adultes en Difficulté) qui démarre en septembre et un GT « lien entre les institutions (territoires et bailleurs) et les besoins de la psychiatrie » démarré fin 2022 qui portera sur :


	<p>l'accès au logement des personnes en situation de troubles psychiques dans le parc social ou dans des dispositifs adaptés, la mise à disposition de locaux dédiés aux soins par les bailleurs et les territoires</p> <ul style="list-style-type: none"> - CLSM Argenteuil-Bezons : un GT accès et maintien au logement qui implique des actions de sensibilisation à la santé mentale de bailleurs, et un GT RESAD qui a démarré en juin • Il est décidé que la coordination PTSM pourra être impliquée lors des groupes de travail d'élaboration du PDLAHPD au printemps 2023
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre et formes (conventions actives par exemple) de coopérations mise en place entre les acteurs de la santé mentale (associations médico-sociales, secteurs de psychiatrie, CLSM) avec des bailleurs sociaux et nombre de logements concernés par ces coopérations • Nombre de projets en santé mentale financés et mis en place par le programme « Logements HLM accompagnés » de la DRIHL • Nombre de PLH intégrant une action santé mentale à 5 ans • Nombre d'actions traitant de la coordination avec les acteurs de la santé mentale dans le PDALHPD 2020 - 2025
Perspectives 2023	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre le COPIL départemental habitat inclusif / accompagné, en lien avec le groupe de travail issu de la table ronde habitat de la journée de la réhabilitation psycho-sociale - Participer aux travaux du PDALHPD
Evaluation de la mise en œuvre	<p> Les premiers contacts préalables à la mise en œuvre de cette action ont été pris, elle pourra se déployer pleinement en 2023</p>

18. Renforcer le soutien aux CLSM existants et développer de nouveaux CLSM, en lien avec les élus locaux, pour la mise en œuvre d'actions de prévention primaire d'information et de promotion de la santé mentale sur leur territoire	
Pilotes	<p>Pour le développement des CLSM et la diffusion d'actions de sensibilisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ARS : Délégation départementale 95, Direction de la Santé Publique - CLSM - UNAFAM <p>Pour la promotion des actions de prévention primaire en santé mentale</p> <ul style="list-style-type: none"> - A déterminer
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - CLSM - PSYCOM - EPCI du territoire - CCAS - CLS - AMETIF et autres services de santé au travail agréés dans le Val d'Oise - Direccte
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les actions de promotion de la santé mentale au sein de la cité • Renforcer la prévention de la souffrance psychique au travail au sein du département
Rappel des perspectives 2022	<p><i>Pour le développement des CLSM et la diffusion d'actions de sensibilisation :</i></p>

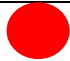
	<ul style="list-style-type: none"> • Développer les CLSM sur le territoire et mettre en place une dynamique de coordination • Soutenir et coordonner les CLSM dans la mise en place d'actions d'information et de lutte contre la stigmatisation en population générale <p><i>Pour la promotion des actions de prévention primaire en santé mentale (CLS/CLSM) :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Envisager, en fonction des besoins du territoire, l'intégration d'actions concernant la santé au travail dans les CLSM • Intégrer les services de santé au travail à ces actions • Envisager la rédaction, entre autres actions, d'un document répertoriant les différentes ressources locales disponibles en matière de souffrance au travail • Réfléchir à la mise en place d'actions en population générale • Déployer ces actions, en réaliser le bilan, et envisager les modalités de leur diffusion en dehors des territoires dotés d'un CLSM
<p>Bilan de la mise en œuvre 2022</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Deux groupes de travail ont eu lieu avec les 5 coordinatrices CLSM afin de mettre à jour le CTSM et de définir les modalités d'articulation avec l'équipe de coordination du PTSM • Les 5 coordinatrices CLSM se rencontrent et se coordonnent environ une fois par trimestre, lors d'échanges associant l'UNAFAM • Il a été décidé que une fois sur deux, ces réunions pourraient associer le référent santé mentale de la DD ARS 95, ainsi que l'équipe de coordination du PTSM 95 • En termes de soutien à la mise en place, l'équipe de coordination peut relayer des actions organisées par les CLSM (2 posts sur la page LinkedIn du PTSM 95 en 2022) • Par ailleurs, les coordinatrices CLSM sont associées et membres effectifs de plusieurs groupes de travail organisés dans le cadre du PTSM (réhabilitation psycho-sociale, éducation thérapeutique, insertion-emploi)
<p>Indicateurs de suivi</p>	<p><i>Pour le développement des CLSM et la diffusion d'actions de sensibilisation :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de CLSM sur le territoire à la fin des 5 années du PTSM : 5 • Nombre de rencontres organisées chaque année entre les CLSM, à l'initiative de l'ARS ou des CLSM eux-mêmes : environ 4 • Nombre d'actions menées par les CLSM en matière d'information / déstigmatisation de la santé mentale : cf. rapport d'activité 2022 de chaque CLSM <p><i>Pour la promotion des actions de prévention primaire en santé mentale (CLS/CLSM) :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de CLSM ayant mis en place des actions « santé au travail » : non prioritaire pour 2022 • Nombre d'action santé au travail associant un SST : non prioritaire pour 2022 • Fréquentation des actions de sensibilisation à la santé au travail déployées par ces commissions • Retours d'expériences sur ces actions

Perspectives 2023	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en œuvre les réunions de coordination CLSM/PTSM/ARS bisannuelles en 2023, afin d'échanger sur les actions mises en place et coordonner la mise en place d'action de prévention
Evaluation de la mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> Une coordination entre CLSM et PTSM dont les bases ont été définies au cours de cette première année 2022 d'installation de l'équipe PTS, à déployer dans le courant des prochaines années

19. Déployer des actions de prévention en santé mentale et de renforcement des compétences psychosociales des enfants (intégrant les parents et les pairs aidants) en milieu scolaire et éducatif	
Pilotes	
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - CODES 95 - Pôles de pédopsychiatrie - CIO (les psychologues y ont des missions qui se sont élargies) - Psychologues et IDE scolaires - ASV, CLS, CLSM - CD 95, pour les collègues - Pôle de ressources, pour les QPV - GEM / MSP / pairs aidants - PRE - REAAP - PMI - SUPADO, CHA
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Informer – sensibiliser les professionnels du milieu éducatif et scolaire • Renforcer les compétences en santé mentale des professionnels de l'Éducation nationale • Déployer des actions de renforcement des compétences psychosociales (CPS) en milieu scolaire et en milieu éducatif • Poursuivre une réflexion globale sur la coordination de la prévention dans le département
Rappel des perspectives 2022	La mise en œuvre de cette fiche-action n'était pas prévue en 2022.
Bilan de la mise en œuvre 2022	<ul style="list-style-type: none"> • /
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Présence d'un diagnostic de l'existant en matière d'actions de prévention au sein des établissements scolaires, des CLS, des CLSM et des ASV • Nombre d'actions de formation en santé mentale menées au sein des établissements scolaires et à l'échelle des EPCI sur le département • Nombre d'actions de renforcement des compétences psychosociales menées au sein des établissements scolaires, identité des opérateurs et nombre d'élèves concernés par ces actions
Perspectives 2023	<ul style="list-style-type: none"> - L'instruction interministérielle du 19 août relative à la stratégie nationale multisectorielle de développement des compétences psycho-sociales chez les enfants et les jeunes implique la mise en place d'une coordination territoriale et d'un plan d'action autour des CPS - Un Comité Territorial (COTER) doit se réunir au niveau départemental porté par les DT ARS, les académies et leurs directions des services

	<p>départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) et les Conseils Départementaux et les principaux acteurs en lien avec les enfants et les jeunes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il a pour objectif de mettre en œuvre un diagnostic territorial partagé et de définir un plan d'action coordonné, en lien avec les objectifs de la fiche-action du PTSM - Il peut s'appuyer sur des dispositifs existants : coordination PTSM, CLS, comité départemental d'éducation à la santé, la citoyenneté et l'environnement (CDESCE)
Evaluation de la mise en œuvre	<p> La mise en œuvre de cette fiche-action n'était pas prévue en 2022.</p>

20. Promouvoir l'utilisation des outils de la télémédecine en psychiatrie et de l'e-santé auprès du public et des professionnels concernés notamment vers les ESSMS du Val d'Oise (EHPAD, établissements sociaux et médicosociaux pour enfants et adultes en situation de handicap psychique sans ressource médicale)	
Pilotes	<ul style="list-style-type: none"> - CHA / GHEM via le pôle inter-hospitalier de gériatrie - DAC Sud 95
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Référénts TerrE-Santé des 3 DAC - Pôles de psychiatrie générale et infanto-juvénile - Coordination 95 (ESMS handicap psychique) - REGIES-95 (réseau gérontologique inter-établissements du Val d'Oise) - Acteurs de l'hébergement d'urgence (Espérer 95, porteur du SIAO, de CHRIS et CHU) - GCS Sesan, pour les aspects techniques - SUPADO, CHA - Acteurs sociaux intervenant auprès des jeunes (missions locales, centres sociaux jeunesse, CCAS) - CAF - CODES 95
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner dans l'accès aux supports numériques en santé mentale • Améliorer l'accès aux soins psychiques en ESSMS <p><i>Sur la télémédecine</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser un bilan : Des expériences existantes + Des expériences de téléconsultations mises en place durant la crise sanitaire en psychiatrie • Identifier des praticiens en psychiatrie volontaires au sein du département pour assurer ces téléconsultations / téléexpertises, en dépit des difficultés de ressources humaines • Définir le cadre, les modalités, les plus adaptées aux différents publics dans la mise en œuvre de téléconsultations • Définir et mettre en place les équipements / outils techniques sécurisés nécessaires • Mettre en œuvre les premières téléconsultations/téléexpertises et réaliser une évaluation au fil de l'eau • <i>Sur la e-santé :</i> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la mobilisation des professionnels en santé mentale dans l'accompagnement à l'utilisation du numérique • Accompagner la population du département dans l'utilisation des supports numériques en santé mentale

Rappel des perspectives 2022	<ul style="list-style-type: none"> La mise en œuvre de cette action n'était pas prévue en 2022.
Bilan de la mise en œuvre 2022	/
Indicateurs de suivi	<p><i>Sur la télémédecine :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre de téléconsultations en psychiatrie déployées chaque année vers les ESSMS (type d'ESSMS, identité du consultant, type de téléconsultation) Nombre de téléexpertises en psychiatrie déployées chaque année vers les professionnels des ESSMS (type d'ESSMS, identité des professionnels requis et requérants) Outils de mesure de la satisfaction des patients et des professionnels utilisateurs Existence d'une procédure de suivi et d'analyse des événements indésirables <p><i>Sur la e-santé :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Existence d'un groupe de travail en charge de promouvoir la culture e-santé Existence et diffusion d'un support « bonnes pratiques et recensement des sources pertinentes » Déploiement d'un outil spécifique au département en e-santé mentale Nombre de formations croisées sur l'utilisation des supports numériques
Perspectives 2023	<p>Objectif de démarrer en janvier 2023.</p> <p>Dès 2022 le DAC Joséphine a débuté un travail avec le CHSV et des EHPAD du Sud pour le déploiement de TERR e-Santé. Objectif de proposer une présentation, à la communauté 360, de l'outil en 2023</p>
Evaluation de la mise en œuvre	 La mise en œuvre de cette action n'était pas prévue en 2022.

• Bilans et perspectives pour l'année 2023

La première année de mise en œuvre du PTSM par l'équipe de coordination prestataire s'est bien déroulée, les modalités de gouvernance et d'articulation avec le COTECH mises en place permettent un bon suivi et une fluidité dans les échanges. L'équipe de coordination a pu mettre en place les différents projets prévus (animation de 23 groupes de travail, réalisation de 2 enquêtes donnant lieu à des livrables) et souligne un niveau d'implication et de participation important des acteurs dans le cadre des différents groupes de travail, ce qui permet de faire avancer les différents projets.

Les membres du COTECH soulignent également leur satisfaction quant au déploiement du PTSM, qui a permis aux acteurs impliqués de changer leur vision dans le sens d'une meilleure collaboration entre acteurs et d'un décloisonnement plus abouti des pratiques.

Pour l'année 2023, il semble important de continuer la mise en œuvre, avec :

- Un objectif prioritaire transversal de mobiliser davantage d'acteurs autour des différents groupes de travail
- Une volonté de continuer à œuvrer pour le décloisonnement tout au long de la mise en œuvre des fiches- actions :
 - Que ce soit avec la médecine de ville et l'offre de soins de premier recours, en garantissant les liens notamment avec les DAC et CPTS
 - Mais également avec les autres démarches institutionnelles en cours (lien avec les communautés 360, avec la politique de logement du Conseil Départemental et la mise en œuvre du PDLAHPHD)

Pour l'année 2023, l'équipe de coordination est mobilisée pour continuer l'accompagnement sur les fiches actions en cours :

- **Fiche-action 1 Equipes mobiles** : organiser la diffusion de l'enquête auprès des acteurs lors de deux webinaires (équipes mobiles enfance/équipe mobile adulte)
- **Fiche-action 2 Psychiatrie périnatale** : organiser la diffusion de l'enquête lors d'un webinaire et travailler à une journée départementale de la psychiatrie périnatale
- **Fiche-action 5 psychotrauma** : continuer l'animation du groupe de travail et réaliser l'annuaire des ressources en matière de santé mentale
- **Fiche-action 14 Insertion Emploi** : continuer l'élaboration du webinaire dédié aux employeurs
- **Fiche-action 18 CLSM** : mettre en œuvre les temps de réunion CLSM/PTSM 2 fois par an afin de coordonner les actions

Par ailleurs, en lien avec les arbitrages du COTECH, l'équipe de coordination sera mobilisée sur les fiches-actions suivantes :

- **Fiche action 12 GEM** : mise en place d'un groupe de travail afin d'animer la coordination départementale des GEM
- **Fiche action 17 Logement Accompagné** : mise en place d'un groupe de travail pour travailler sur l'articulation des acteurs du logement et de la santé mentale

D'autres actions seront mis en œuvre directement par les acteurs du PTSM, et notamment :

- La **fiche action n° 11** sur la **plateforme territoriale de santé mentale**, pilotée par les DAC en lien avec la plateforme de la Communauté 360
- La **fiche-action n°17** sur **les urgences et les crises**, qui sera mise en œuvre par le CH d'Argenteuil et l'UNAFAM

Annexes

Annexe 1 : newsletter

Newsletter n°1 – Mars 2022

NEWS

Projet Territorial de Santé Mentale du Val-d'Oise

N°1 – Mars 2022

EDITO

LE MOT DE LA Commission Spécialisée en Santé Mentale (CSSM)

Voici le premier numéro de la Newsletter dédiée au Projet Territorial de Santé Mentale du Val-d'Oise (PTSM95). Il s'inscrit dans une démarche de communication trimestrielle pour vous tenir informés de l'avancée des actions menées et des principales réalisations du PTSM.

Il vise à favoriser la mise en avant de points d'actualité, à garantir la visibilité de l'offre sur le territoire et à mettre en avant les bonnes pratiques, les outils développés et les initiatives locales portées par les acteurs du territoire.

Vous y trouverez plusieurs informations sur le coordination, la méthodologie et le calendrier prévisionnel pour assurer la mise en œuvre du PTSM.

Notre PTSM a été adopté par arrêté du directeur régional de l'ARS IDF le 22 février 2021 et le financement d'un coordinateur a été accordé pour la durée du PTSM.

Nous sommes maintenant dans la phase de contractualisation entre notre territoire et l'ARS IDF, sur la base d'un contrat type élaboré au niveau régional dans lequel seront inscrites les missions du coordinateur du PTSM et, pour les 5 années à venir, les 20 actions, après arbitrage du siège de l'ARS, pour lesquelles des moyens seront engagés à la fois par l'ARS et par les acteurs de terrain.

La crise sanitaire que nous vivons depuis mars 2020 a freiné l'élan de la mise en œuvre des actions prioritaires dédiées ensemble et présentées en réunion publique rebrassée sur YouTube le 15 décembre 2020.

Cependant, certaines actions menées en autonomie par les acteurs en santé mentale, ont pu avancer et maintenant, avec l'appui du cabinet ENES by KPMG pour la coordination, la mise en œuvre du PTSM va pouvoir se remettre en route.

Comme pour la phase de diagnostic et celle de l'élaboration de la feuille de route, nous sommes impatients de vous retrouver toujours aussi nombreux et enthousiastes pour la reprise des travaux du PTSM.

Le renouvellement des membres du CTS du Val d'Oise et de la CSSM aura lieu en juin 2022. Si vous voulez déposer votre candidature, faites-vous connaître dès maintenant.

Conseil Territorial de Santé Val d'Oise

Bonne lecture !

1

Méthodologie et calendrier de mise en œuvre

Présentation de l'équipe projet

Le cabinet ENES by KPMG a été mandaté pour procéder à la mise en œuvre et la coordination du PTSM. Il effectue son action en lien avec la Commission Spécialisée en Santé Mentale élargie du Conseil de Santé (CTS) du Val d'Oise. L'équipe projet mobilisée sur la démarche se compose de quatre consultants :

- Cécile COURANT, Consultante manager, ENES by KPMG
- Marie BELLARD, Consultante senior, ENES by KPMG
- Charlotte NEVEL-BLANCHE, Consultante senior, ENES by KPMG
- Houma OUMERH, Consultante, ENES by KPMG

Modalités de mise en œuvre

L'équipe projet sera donc en charge du déploiement et de l'animation du PTSM. Son intervention se déroulera selon plusieurs temps :

- **Organisation et mise en œuvre du projet territorial partagé de santé mentale avec l'ensemble des acteurs mobilisés sur la santé mentale dans le département** : mettre en œuvre certaines actions, organiser des groupes de travail, appuyer les porteurs d'actions et animer une dynamique territoriale autour de la santé mentale.
- **Suivi et mise en œuvre du PTSM** : assurer le suivi de la mise en œuvre du PTSM et rendre compte de l'état d'avancement des différentes actions inscrites dans le plan d'actions.
- **Diffusion d'une culture commune** : élaborer et diffuser une newsletter trimestrielle. Mettre en place et animer une plateforme numérique.

Communication autour du PTSM

Dans le cadre de l'animation du PTSM du Val-d'Oise, une démarche de communication sera mise en place au travers de plusieurs outils : des Newsletters trimestrielles, une adresse mail et une plateforme numérique dédiée.

- Newsletters trimestrielles
- Adresse mail : coordination.pts95@gmail.com

Si vous avez une question ou si vous souhaitez relayer une information concernant la santé mentale sur le territoire, n'hésitez pas à contacter l'équipe projet via cette adresse.

2

Méthodologie et calendrier de mise en œuvre

Feuille de route annuelle 2022

Les actions mises en œuvre directement par les acteurs du territoire

Actes 8 (2.2)
Séduire les programmes d'éducation thérapeutique du patient en santé mentale sur le département

Actes 9 (2.4)
Mettre en œuvre sur le territoire les différents axes de la stratégie globale de prévention du suicide, en particulier le dispositif Vigilance

Actes 10 (2.2)
Améliorer la couverture en dispositifs médico-psychiatriques dans le département, que ce soit dans le droit commun ou en milieu adapté, pour les enfants et les adultes, et favoriser l'accès (soutien ou temporaire) en ESMS, en fonction des besoins individuels et de leur fluctuation

Actes 11 (2.3)
Renforcer les synergies entre les groupes d'entraide mutuelle ainsi que leur autonomie de fonctionnement et favoriser le recrutement et l'intégration de pairs aidants et de médiateurs de santé pairs au sein des équipes

Actes 12 (3.8)
Développer et faire connaître les dispositifs d'accompagnement de proches, de familles et des aidants de personnes souffrant de troubles psychiques dès le repérage, tout au long de leur parcours et dans les situations de crise

Actes 13 (3.8)
Développer les dispositifs de logement accompagné dans le département : appartements de coordination thérapeutique, logement inclusif, logement social, lieux professionnels, résidences pour personnes âgées, résidences pour personnes handicapées

Le savez-vous ?

Depuis l'adoption du PTSM en février 2021, un certain nombre d'actions ont été engagées par les acteurs. Leur déploiement se poursuit sur l'année 2022 qui se voit par les acteurs du territoire ou bien avec le soutien de la coordination du PTSM (cf. Feuille de route 2022)

Actes 1 (2.3) Équipes mobiles
Création de nouvelles équipes mobiles à l'échelle mobile bébé à Commeny et équipes mobiles en psychiatrie infantile et adhésives

Actes 2 (2.2) Équipes d'urgence
Création et labellisation de deux plateformes de réhabilitation psychosociales (RPS) (St-Amand/Argenteuil) et celle créée par les Alas D'Équipement

Actes 3 (2.2) Équipes d'urgence
Mise en place d'un groupe de travail par le CaudKTP 95

Actes 4 (2.4) Coproduction et déploiement de dispositifs de veille Vigilance pour les suicidants des départements des Yvelines et de Val d'Oise

Actes 5 (3.5) Alliances / Emploi
Des interventions menées pour favoriser l'insertion professionnelle (Par exemple, dispositif CAPS, Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée - TZCLD)

Actes 6 (2.6) Prévention des proches et des familles
Déploiement de programmes de psychopédagogie des familles (Paf) et Préfamille

Actes 7 (4.2) Logement accompagné
Projets en cours de résidences d'accueil, de logement inclusif et d'un Chalet d'Accueil

Newsletter du PTSM 95

Présentation du PTSM 95

L'élaboration du PTSM du Val d'Oise

Les enjeux de la politique de santé mentale s'inscrivent dans le cadre de la **feuille de route nationale de la santé mentale et de la psychiatrie**, laquelle identifie comme objectifs :

- L'amélioration des conditions de vie, de l'inclusion sociale et de la citoyenneté des personnes vivant avec un trouble psychique;
- L'amélioration de l'accès aux soins et aux accompagnements diversifiés et de qualité.

Ces enjeux sont déclinés à l'échelle régionale dans le cadre du **Projet Régional de Santé d'Ile de France** et également à une échelle plus locale avec le **Projet Territorial de Santé Mentale du Val d'Oise**. Le périmètre retenu pour ce PTSM est le département, suite à la réalisation d'un diagnostic départemental mené en concertation entre juin 2018 et février 2020 et adopté par arrêté du directeur régional de la santé le 20 octobre 2020.

Le PTSM a pour ambition de **répondre aux besoins du territoire** en matière de santé mentale par le renforcement de l'offre de soins et d'accompagnement en veillant à ce que celle-ci soit accessible à toute personne souffrant de troubles psychiques et en limitant les ruptures de parcours. Au-delà de l'organisation de la prise en charge médicale et sociale, le PTSM a vocation à favoriser **l'interconnaissance** et la **mobilisation** de l'ensemble des acteurs impliqués dans le champ de la santé mentale dans le but de favoriser une coordination à l'échelle du territoire.

La construction du PTSM du Val d'Oise a tout d'abord reposé sur un travail de diagnostic territorial partagé avec tous les acteurs de la santé mentale afin de mettre en œuvre les enjeux saillants du territoire en matière de santé mentale. Ce travail a mobilisé plus de 230 acteurs du territoire entre juin 2018 et décembre 2020 et a donné lieu à de nombreuses pistes.

Les axes prioritaires du PTSM

Un PTSM structuré autour de 5 axes prioritaires

Axe 1 : Le repérage précoce et l'accès aux soins psychiques

Axe 2 : La prévention et la gestion des situations de crise et des situations d'urgence

Axe 3 : Les parcours de vie et de santé sans rupture en vue du réajustement et de l'inclusion des personnes

Axe 4 : La coordination des acteurs de soins Ville-hôpital

Axe 5 : Les actions sur les déterminants sociaux, territoriaux, et environnementaux de la santé mentale

Pour plus d'informations, cliquez sur les liens ci-dessous :

- Vidéo de présentation du PTSM 95
- PTSM 95 - Document complet

Newsletter du PTSM 95

Méthodologie et calendrier de mise en œuvre

Feuille de route annuelle 2022

Les actions impulsées par la coordination de PTSM 95

Actes 1 (1.3) Équipes mobiles
Initiatives: Mettre en place des équipes mobiles permettant l'insertion des soins en santé mentale, par exemple à domicile
Mises en œuvre: Équipes mobiles de psychiatrie infantile et adhésives, Équipes mobiles de psychiatrie adulte

Actes 2 (2.2) Équipes d'urgence
Initiatives: Renforcer les synergies entre les groupes d'entraide mutuelle ainsi que leur autonomie de fonctionnement et favoriser le recrutement et l'intégration de pairs aidants et de médiateurs de santé pairs au sein des équipes
Mises en œuvre: Équipes d'urgence de psychiatrie adulte, Équipes d'urgence de psychiatrie infantile et adhésives

Actes 3 (2.2) Équipes d'urgence
Initiatives: Renforcer les synergies entre les groupes d'entraide mutuelle ainsi que leur autonomie de fonctionnement et favoriser le recrutement et l'intégration de pairs aidants et de médiateurs de santé pairs au sein des équipes
Mises en œuvre: Équipes d'urgence de psychiatrie adulte, Équipes d'urgence de psychiatrie infantile et adhésives

Actes 4 (1.2) Réhabilitation psychosociale
Initiatives: Favoriser le maintien de l'activité psychosociale, améliorer les conditions de logement, de santé et de bien-être des personnes souffrant de troubles psychiques
Mises en œuvre: Centres de réhabilitation psychosociale, Plateformes de réhabilitation psychosociale

Actes 5 (2.4) Coproduction et déploiement de dispositifs de veille Vigilance pour les suicidants des départements des Yvelines et de Val d'Oise
Initiatives: Favoriser la coproduction et le déploiement de dispositifs de veille Vigilance pour les suicidants des départements des Yvelines et de Val d'Oise
Mises en œuvre: Dispositifs de veille Vigilance pour les suicidants des départements des Yvelines et de Val d'Oise

Actes 6 (2.6) Prévention des proches et des familles
Initiatives: Développer les programmes de psychopédagogie des familles (Paf) et Préfamille
Mises en œuvre: Préfamille, Paf

Actes 7 (4.2) Logement accompagné
Initiatives: Développer les dispositifs de logement accompagné dans le département : appartements de coordination thérapeutique, logement inclusif, logement social, lieux professionnels, résidences pour personnes âgées, résidences pour personnes handicapées
Mises en œuvre: Logement accompagné, Logement social, Résidences pour personnes âgées, Résidences pour personnes handicapées

Actes 8 (2.2) Séduire les programmes d'éducation thérapeutique du patient en santé mentale sur le département
Initiatives: Séduire les programmes d'éducation thérapeutique du patient en santé mentale sur le département
Mises en œuvre: Programmes d'éducation thérapeutique du patient en santé mentale

Actes 9 (2.4) Mettre en œuvre sur le territoire les différents axes de la stratégie globale de prévention du suicide, en particulier le dispositif Vigilance
Initiatives: Mettre en œuvre sur le territoire les différents axes de la stratégie globale de prévention du suicide, en particulier le dispositif Vigilance
Mises en œuvre: Dispositif Vigilance

Actes 10 (2.2) Améliorer la couverture en dispositifs médico-psychiatriques dans le département, que ce soit dans le droit commun ou en milieu adapté, pour les enfants et les adultes, et favoriser l'accès (soutien ou temporaire) en ESMS, en fonction des besoins individuels et de leur fluctuation
Initiatives: Améliorer la couverture en dispositifs médico-psychiatriques dans le département, que ce soit dans le droit commun ou en milieu adapté, pour les enfants et les adultes, et favoriser l'accès (soutien ou temporaire) en ESMS, en fonction des besoins individuels et de leur fluctuation
Mises en œuvre: Dispositifs médico-psychiatriques

Actes 11 (2.3) Renforcer les synergies entre les groupes d'entraide mutuelle ainsi que leur autonomie de fonctionnement et favoriser le recrutement et l'intégration de pairs aidants et de médiateurs de santé pairs au sein des équipes
Initiatives: Renforcer les synergies entre les groupes d'entraide mutuelle ainsi que leur autonomie de fonctionnement et favoriser le recrutement et l'intégration de pairs aidants et de médiateurs de santé pairs au sein des équipes
Mises en œuvre: Groupes d'entraide mutuelle, Pairs aidants, Médiateurs de santé pairs

Actes 12 (3.8) Développer et faire connaître les dispositifs d'accompagnement de proches, de familles et des aidants de personnes souffrant de troubles psychiques dès le repérage, tout au long de leur parcours et dans les situations de crise
Initiatives: Développer et faire connaître les dispositifs d'accompagnement de proches, de familles et des aidants de personnes souffrant de troubles psychiques dès le repérage, tout au long de leur parcours et dans les situations de crise
Mises en œuvre: Dispositifs d'accompagnement de proches, de familles et des aidants de personnes souffrant de troubles psychiques

Actes 13 (3.8) Développer les dispositifs de logement accompagné dans le département : appartements de coordination thérapeutique, logement inclusif, logement social, lieux professionnels, résidences pour personnes âgées, résidences pour personnes handicapées
Initiatives: Développer les dispositifs de logement accompagné dans le département : appartements de coordination thérapeutique, logement inclusif, logement social, lieux professionnels, résidences pour personnes âgées, résidences pour personnes handicapées
Mises en œuvre: Logement accompagné, Logement social, Résidences pour personnes âgées, Résidences pour personnes handicapées

Actes 14 (3.5) Alliances / Emploi
Initiatives: Développer les interventions menées pour favoriser l'insertion professionnelle (Par exemple, dispositif CAPS, Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée - TZCLD)
Mises en œuvre: Interventions menées pour favoriser l'insertion professionnelle

Actes 15 (2.6) Prévention des proches et des familles
Initiatives: Développer les programmes de psychopédagogie des familles (Paf) et Préfamille
Mises en œuvre: Préfamille, Paf

Actes 16 (2.4) Coproduction et déploiement de dispositifs de veille Vigilance pour les suicidants des départements des Yvelines et de Val d'Oise
Initiatives: Favoriser la coproduction et le déploiement de dispositifs de veille Vigilance pour les suicidants des départements des Yvelines et de Val d'Oise
Mises en œuvre: Dispositifs de veille Vigilance pour les suicidants des départements des Yvelines et de Val d'Oise

Actes 17 (4.2) Logement accompagné
Initiatives: Développer les dispositifs de logement accompagné dans le département : appartements de coordination thérapeutique, logement inclusif, logement social, lieux professionnels, résidences pour personnes âgées, résidences pour personnes handicapées
Mises en œuvre: Logement accompagné, Logement social, Résidences pour personnes âgées, Résidences pour personnes handicapées

Newsletter du PTSM 95

Projet Territorial de Santé Mentale du Val-d'Oise

N°2 – juillet 2022

EDITO

Tous ensemble !

En ce début d'été, nous menons 2017-2022 pour représenter l'Union au sein du Conseil territorial de santé du Val-d'Oise (CTSM) généraliste. Comme annoncé, le renouvellement des membres du CTSM 95 a eu lieu au mois de juin et une nouvelle Commission spécialisée en santé mentale est en place ainsi que la présidence pour continuer à mener les travaux du PTSM 95.

Revenons sur le chemin parcouru ensemble et sur celui à venir :

- 2017-2021, années d'engagement de tous pour élaborer le premier Projet territorial de santé mentale du Val-d'Oise.
- 2021-2022, années d'engagement de tous et alignés avec l'ARS de France le premier Conseil territorial de santé mentale.

Au départ, cet engagement était flou pour certains, les devoirs, mais de famille et soutien très concret par le comité mental, l'affirmation du bilan de l'ensemble de la première PTSM Val d'Oise et une belle réussite grâce à votre engagement à tous et tout sur le long terme et malgré les aléas rencontrés.

Je vous remercie de la place que vous m'avez accordée et de votre confiance pour le pilotage de cette démarche. C'est parce que nous avons travaillé tous ensemble avec respect et sans barrière que nous sommes à ce moment-ci dans notre département.

Il reste à faire ! Entre de nouvelles équipes, sous des parts plus équilibrées, imaginer de nouvelles espaces d'échanges et de communication sont construits à ouvrir la dynamique et l'énergie qui vous appartenaient.

D'autres défis sont à relever... C'est en restant vigilants tous ensemble qu'il sera possible de relever ces défis.

Pour la santé mentale de tous, continuez à vous tenir informés, à continuer, à participer.

Vous trouverez dans ce N°2 de la Newsletter du PTSM 95, les prochains rendez-vous à ne pas manquer !

La commission spécialisée en santé mentale se réunira sous votre présidence un très bel été 2022.

Sommaire Orange

Présidente de la Commission Spécialisée en Santé Mentale du CTSM 2017-2022

Conseil Territorial de Santé Val d'Oise

Bonne lecture !

Newsletter du PTSM 95

Actualités du PTSM 95

Ouverture du Club Autoprotective de Rétablissement par l'Emploi (CARE)

Le lien avec le PTSM
L'ouverture du CARE et la communication autour du dispositif est un des objectifs de la fiche-action 34 (L5) du PTSM : « Développer des partenariats et des dispositifs innovants qui permettent l'aller vers l'emploi, en association des dispositifs spécialisés et du droit commun. »

Le Club Autoprotective de Rétablissement par l'Emploi (CARE) est un dispositif porté par la Mutualité La Mayotte. Il est le fruit d'un travail partenarial entre la Communauté d'Agglomération Nord Paris de France (CANPF), le CTSM Val-d'Oise Est, l'UNAFAM et le Conseil départemental du Val d'Oise, pilotés du dispositif.

Devenu en décembre 2020, il est fait par et pour les personnes en souffrance psychique en psychosociale.

Ce dispositif est un projet travaillant en insertion sociale et professionnelle, puisqu'il permet aux personnes en situation d'exclusion et de handicap de participer à trouver une solution qui leur est propre.

Avec les méthodologies développées autour du concept de rétablissement, de la psycho-éducation et de l'insertion, le CARE a pour objectif de devenir un lieu soutien et ressource pour les personnes en souffrance psychique cherchant à retrouver le chemin de l'activité ou de l'emploi.

Les objectifs visés sont de permettre aux Membres de :

- recouvrer leur plein, pour passer librement dans une situation de compréhension et de participation,
- améliorer leur (re)qualification et leur (re)insertion professionnelle,
- agir en faveur de la désinstitutionnalisation des handicapés psychiques, notamment après de longs séjours hospitaliers.

Les membres de CARE participent à la gestion du dispositif (accueil, planning des activités, rencontres permanentes...) et sont accompagnés individuellement dans leur projet d'insertion socio-professionnelle. Dans ce cadre, ils ont la possibilité d'accéder à différents types d'activités : administratives, confiantes en soi, communication, horaire, théâtre, sports, emploi, cuisine...

Le CARE en quelques chiffres-clés :

- 26 personnes ont été accompagnées depuis la création du dispositif
- 6 personnes sont actuellement actives
- 7 ont trouvé un emploi ou accèdent à une formation

Pour plus d'informations :
Les membres du CARE et son équipe encadrement :
- Merveille HUI CHANO : coordinatrice
- Madame Anissa OUBRAÏEM : intervenante référente de parcours

Contact :
- @clubautoprotective : 06 14 29 41 34
- www.lettre95.fr
- Retrouvez nous sur Facebook/LinkedIn/Twitter et Instagram

11, avenue de l'Île 1043 à Sarcelles, 95200
- du lundi au vendredi, de 9h à 17h.

Newsletter du PTSM 95

Actualités du PTSM 95

Retour sur le déploiement du dispositif VigilantS

Le lien avec le PTSM
Le déploiement de VigilantS sur le Val d'Oise est un objectif de la fiche-action 3 (L4) du PTSM : « Mettre en œuvre sur le territoire les différents axes de la stratégie globale de prévention du suicide, en particulier le dispositif VigilantS »

Chronique d'une naissance

Le 21e anniversaire de la loi de 2002 est une date importante dans la prévention du suicide. Elle marque le lancement de la ligne 9114, ligne nationale de prévention du suicide.

C'est à cette date symbolique que le projet de déploiement du dispositif de veille « VigilantS » du Val-d'Oise a été lancé. En effet, il s'agit de l'extension du dispositif VigilantS France – qui existe depuis le 15 avril 2020 – sur le territoire du Val d'Oise. C'est notamment grâce à cette mutualisation d'expertise que ce projet a pu être déployé en 2022, malgré le contexte sanitaire et ses contraintes.

Qu'est-ce que VigilantS ?

VigilantS 78-95 est un dispositif de prévention occasionnelle des risques de tentative de suicide. Il s'adresse à tous les patients âgés de plus de 16 ans sortant d'un service de soins, après un passage à l'acte suicidaire.

Il consiste à instaurer un contact téléphonique avec le patient, les dix premiers mois après une tentative de suicide – période la plus à risque de récurrence suicidaire – afin de compléter et de renforcer ce qui est en charge par les établissements de soins. Au bout de 6 mois, cette veille peut être renouvelée en fonction des besoins.

Finalement, la relation établie est centrée de la mise en place du dispositif et d'un numéro dédié pour répondre à ses questions.

Cette pratique clinique d'aller-venir et de maintien de contact a permis d'obtenir des résultats de réduction de la récurrence du geste suicidaire dans les études anglo-saxonnes et au niveau national avec le dispositif pilote de VigilantS Life. Également, le travail de collaboration avec les acteurs de soins et de la prévention du suicide permet aux professionnels d'être mieux informés et satisfaits dans l'accompagnement des patients.

L'équipe départementale VigilantS 78-95 est basée au Centre Hospitalier de France. Elle est constituée d'infirmiers, d'un psychologue et de psychologues qui sont formés à l'évaluation du risque suicidaire.

Des liens avec le SAMU ont été établis afin de porter une dynamique de prévention du suicide cohérente sur le territoire. Cette collaboration porte sur le plan de formation adressé aux professionnels, le partage d'expérience et de compétences, et la coordination des soins en urgence lorsqu'il s'avère nécessaire.

Les perspectives

Les premiers mois de déploiement du dispositif VigilantS 78-95 ont permis de mettre en place un maillage territorial et de commencer la stratégie d'adhésion.

La prochaine étape consiste à mesurer l'impact du dispositif VigilantS afin d'apprécier ses résultats et de les réajuster à une plus large échelle. En effet, l'ouverture du dispositif aux patients âgés de moins de 16 ans est en réflexion mais reste toutefois difficile à mettre en place, en raison de la crise de la pédiopsychiatrie qui connaît actuellement le territoire.

Newsletter du PTSM 95

Actualités du PTSM 95

A vos agendas : organisation d'une journée départementale de la réhabilitation psycho-sociale le 11 octobre 2022

Le lien avec le PTSM
Le déploiement de deux plateformes de réhabilitation psycho-sociale et l'organisation d'une journée départementale de la réhabilitation psycho-sociale sont les objectifs de la fiche-action 4 (L5) du PTSM : « Favoriser la création de dispositifs psychosociaux ambulatoires spécifiques aux 16-30 ans, déploiement des techniques issues de la réhabilitation psychosociale en lien avec les acteurs du parcours du jeune »

La réhabilitation psycho-sociale : qu'est-ce que c'est ?

La réhabilitation psychosociale désigne un ensemble de procédés visant à aider les personnes souffrant de troubles psychiques sévères, à atteindre un niveau satisfaisant d'adaptation à la communauté et d'indépendance au sein de celle-ci.

Les objectifs sont d'accompagner les personnes à acquiescer une meilleure connaissance de leurs stratégies propres, d'accompagner à l'autonomisation et de consolider la personne avec son originalité, ses réactions, son humanité.

C'est pour favoriser le rétablissement que le Val-d'Oise, déjà doté de 2 plateformes de réhabilitation psychosociale, développe les objectifs du PTSM, à savoir l'organisation d'un parcours de santé et de vie de qualité et sans rupture, permettant l'accessibilité sociale des personnes souffrant de troubles mentaux sévères au régime de handicap psychique.

Une journée pour découvrir les nouveaux dispositifs de réhabilitation psycho-sociale sur le Val d'Oise et rencontrer les acteurs

Ainsi, parler de réhabilitation psychosociale c'est aussi parler de tout le tissu institutionnel, professionnel et associatif nécessaire, c'est faire évoluer les interactions des acteurs pour garantir la qualité de prise en charge. C'est faciliter la proximité d'intervention et favoriser un accès équilibré et homogène aux soins, mais aussi au logement, à l'emploi, à la culture et aux loisirs.

Pour accompagner ces processus de rétablissement longs et complexes, nous avons convenu, dans un premier temps, de présenter ces nouveaux dispositifs en réunissant les acteurs et les patients.

Ainsi, le groupe de travail vous convie à une première journée départementale qui permettra de découvrir, d'appréhender, de se connaître et d'échanger autour de la réhabilitation et des acteurs qui y contribuent.

La journée de la réhabilitation psycho-sociale du Val d'Oise en pratique :

Le 11 octobre 2022 prochain

Centre Cyrano de Bergerac, Place du Général Leclerc, 95110 Sarcelles

Newsletter du PTSM 95

Annexe 2 : Groupes de travail animés par l'équipe de coordination du PTSM

14 groupes de travail animés directement par l'équipe de coordination du PTSM et 68 participations en 2022

Fiche actions	Thème		Date	Participants	Structures				
1	Equipe mobile	Groupe de travail n°1	27/10/2022	Franck Lavigne	DD ARS 95				
				Sophie Mélan	DAC Sud 95				
				Dr Lamisse	CH Argenteuil				
		Groupe de travail n°2	08/07/2022	Franck Lavigne	DD ARS 95				
				Sophie Mélan	DAC Sud 95				
				Dr Lamisse	CH Argenteuil				
Groupe de travail n° 3	05/12/2022	Franck Lavigne	DD ARS 95						
		Sophie Mélan	DAC Sud 95						
2	Psychiatrie périnatale	Groupe de travail n°1	09/03/2022	Françoise Dumont	CH Argenteuil				
				Hélène Payen de la Gara	RVPO				
		Groupe de travail n° 2	08/07/2022	Dr Françoise Dumont	CH Argenteuil				
				Paule Rischebe	CH Argenteuil				
				Hélène Payen de la Gara	RVPO				
		Groupe de travail n° 3	06/10/2022	Dr Françoise Dumont	CH Argenteuil				
				Paule Rischebe	CH Argenteuil				
		Groupe de travail n° 4	06/12/2022	Hélène Payen de la Gara	RVPO				
				Dr Rozencwajg	CH Gonesse				
				idem					
4	Réhabilitation Psycho-sociale	Groupe de travail 1	23/03/2022	Sophie Mélan	Directrice DAC Sud 95				
				Corinne Beauvois	DAC Coordinov				
				Hélène Domisse	CH Argenteuil				
				Carole Fouques	Directrice Générale Hévéa				
				Caroline Tosi	CoordETP 95				
				Bilinda Assoumani	Maison Hospitalière Les Ailes Déployées				
				Fabienne Druet	ADAPT				
5	Psychotrauma	Groupe de travail 1	01/12/2022	Emmanuelle Tran	Psychologue CH d'Argenteuil				
				Nelly Bernard	Psychologue CUMP Pontoise				
				Alexia Dudouet	Psychologue CUMP Pontoise				
				Jacqueline FALL	Psychologue UNAVI, CH de Gonesse				
				Carole Fouques	Directrice Générale Plateforme Emploi Accompagné - DE				
				Fabienne Druet	Directrice Plateforme Emploi Accompagné - DEA LADAPT				
14	Insertion Emploi	Groupe de travail 1	04/07/2022	Estelle Vasseur	Service psychologue du travail Pôle Emploi				
				Albane d'Heygere	Service CAP Emploi Pôle Emploi				
				M Marchand	Service relations partenariales Pôle Emploi				
				Patrick Albin	directeur, ESAT Hévéa				
				Régis Francheteau	directeur, ESAT ERMME				
				Gaëlle Jourdan	Missions locales				
				Malika Kachout	Mission Locale				
				Khai Cung	Care				
				Dalila Moro	UNAFAM				
				Alain Roger	UNAFAM				
				Catherine Peyrard	UNAFAM				
				14	Insertion Emploi	Groupe de travail 2	26/09/2022	Carole Fouques	Plateforme Emploi Accompagné - DEA Hévéa
								Meeae Gruau	Plateforme Emploi Accompagné - DEA Hévéa
								Estelle Vasseur	Pôle Emploi
Patrick Albin	ESAT Hévéa								
M Jean-François	ESAT APAJH 95								
M Pelmar	ESAT APAJH 95								
Gaëlle Jourdan	Missions locales								
Lucie David	Service Appui PAS Œuvre Falret								
14	Insertion Emploi	Groupe de travail 3	15/11/2022	Catherine Peyrard	UNAFAM				
				Adjja Khelifa	P2R95				
				Carole Fouques	Plateforme Emploi Accompagné - DEA Hévéa				
				Meeae Gruau	Plateforme Emploi Accompagné - DEA Hévéa				
				Patrick Albin	ESAT Hévéa				
18	CLSM	Groupe de travail 1 et 2	15/04/2022 et 12/05/2022	M Jean-François	ESAT APAJH 95				
				Gaëlle Jourdan	Missions locales				
				Amina Oulhafiane	CARE				
				Catherine Peyrard	UNAFAM				
				Marie Bobot	CLSM Val d'Oise Est				
				Geneviève Gagneux	CLSM CA de Cergy-Pontoise				
Tiphaine Vitteau	CLSM CC Haut Val d'Oise								
Adeline Atietallah	CLSM CA Val Parisis								
Chabha Idir	CLSM Argenteuil-Bezons								

Annexe 3 : Entretiens réalisés par l'équipe de coordination PTSM 95

Numéro de fiche-action	Thématique	Date	Personne	Institution
Volet transversal	Entretien individuel membre COTECH	26/01/2022	Dr Rozencwajg	CH Gonesse
		28/01/2022	Dr Lamisse	CH Argenteuil
			Hélène Domisse	
		01/02/2022	Dr Carage	UNAFAM
		02/02/2022	Franck Lavigne	ARS DD 95
		23/02/2022	Sophie Mélan	DAC 95 Sud
2	Psychiatrie périnatale	01/02/2022	Carole Fouques	Association Hévéa
		15/02/2022	Dr Dumont	CH Argenteuil
		28/02/2022	Hélène Payen de la Garanderie	RVPO
			Maryse Godreau	RVPO
06/09/2022	Hélène Payen de la Garanderie	RVPO		
17	Logement accompagné	27/06/2022	Marine Le Her	Bureau d'études pour la rédaction c
		25/11/2022	Ambre Perrot	Chargée de mission habitat inclusif
			Valérie Honoré-Rouge	Chef de service secteur personnes h
			Isabelle Laquenaire	Directrice adjointe MDPH
5	Psychotrauma	15/03/2022	Dr Rappaport	Médecin psychiatrie du CRPP Ballan
			Jacqueline Fall	UNAVI, CH de Gonesse
		18/10/2022	Dr Laurent Bernard Brunel	CUMP Pontoise
		18/10/2022	Emanuelle Tran	CH Argenteuil
8	Education thérapeutique	17/02/2022	Caroline Tosi	CoordETP
		02/06/2022	Caroline Tosi	CoordETP
		29/08/2022	Caroline Tosi	CoordETP
		17/09/2022	Carolina Brito	CoordETP
14 Emploi / 12 GEM/ 17 Logement Accompagné 15 Soutien aux familles	UNAFAM	10/03/2022	Dalila Moro	UNAFAM
			Alain Roger	UNAFAM
			Any Tournesac	UNAFAM
			Christine Jamet	UNAFAM
16	Médecine de ville	24/02/2022	Adeline Caret	ARS
Gouvernance		16/12/2022	Membres gouvernance PTSM et C 3	Réunion COTECH PTSM 95 et Comm
Volet communication	Rédaction newsletter	09/06/2022	Olga Bamiliso	Vigilans
		30/06/2022	Khai Cung	Care
	Maillage	19/04/2022	Sophie Mélan	DAC 95 Sud
			Jacob Guigui	DAC 95 Sud
			A Didji	Coordinov
			Corinne Beauvois	DAC Coordinov
Fateh Berkane	DAC 95 Est			